



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2021**



SOMMAIRE

4

L'UDAF DE HAUTE-SAÔNE

Nos missions
Nos valeurs
Notre implantation Haute-Saônoise
Organigramme

7

PÔLE INSTITUTION

Le Conseil d'Administration
Les Commissions de travail
Les Associations adhérentes
Les Représentations familiales

12

PÔLE ACTION FAMILIALE

Lutte contre l'illettrisme
Lire et Faire Lire
Soutien à la Parentalité
Microcrédit
Point Conseil Budget
Observatoire de la famille
Médaille de la famille
Conseiller numérique

29

PÔLE HABITAT

Villagénération
Maisons Relais
Accompagnement Vers et Dans le
Logement

39

PÔLE PROTECTION DES PERSONNES ET DE L'ENFANCE

Mandataire Judiciaire à la Protection
des Majeurs
Mesures Judiciaires d'Accompagne-
ment à la Gestion du Budget Familial
Tutelles mineurs
Tutelles ad'hoc mineurs et majeurs
Information et Soutien aux Tuteurs
Familiaux

42

PÔLE DES SERVICES SUPPORTS

Gestion des ressources humaines
Service Comptabilité et Moyens
Généraux

44

RAPPORT FINANCIER

Données Financières
Résultats par services 19-20-21
Bilan 20-21
Compte de résultats
Détail des dépenses afférentes au
personnel
Détail des produits d'exploitation
Budget Prévisionnel 2022

L'UDAF DE HAUTE-SAÔNE



L'Union Départementale des Associations Familiales de Haute-Saône est une association aux missions inscrites dans le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Depuis 1945, l'UDAF 70 représente officiellement les familles vivant dans le département. C'est une association loi 1901, jouissant de plein droit de la capacité juridique des associations reconnues d'utilité publique.

NOS MISSIONS

Donner avis aux pouvoirs publics

sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.



Représenter officiellement l'ensemble des familles

auprès des pouvoirs publics.

Gérer les services d'intérêt familial

confiés par les pouvoirs publics.

Défendre les intérêts matériels et moraux des familles

s'ils sont mis en cause, en exerçant l'action civile devant les juridictions.

NOS VALEURS

La richesse et la force des actions de l'UDAF sont apportées par la diversité de ses associations adhérentes, regroupant des personnes issues d'horizons divers, autour de valeurs communes, affirmées dans son projet associatif, à savoir :

- la solidarité
- l'égalité des chances
- la justice sociale
- le respect des droits de l'individu.

L'UDAF, entreprise de l'économie sociale et solidaire, associe à ses valeurs un principe de gestion désintéressée.

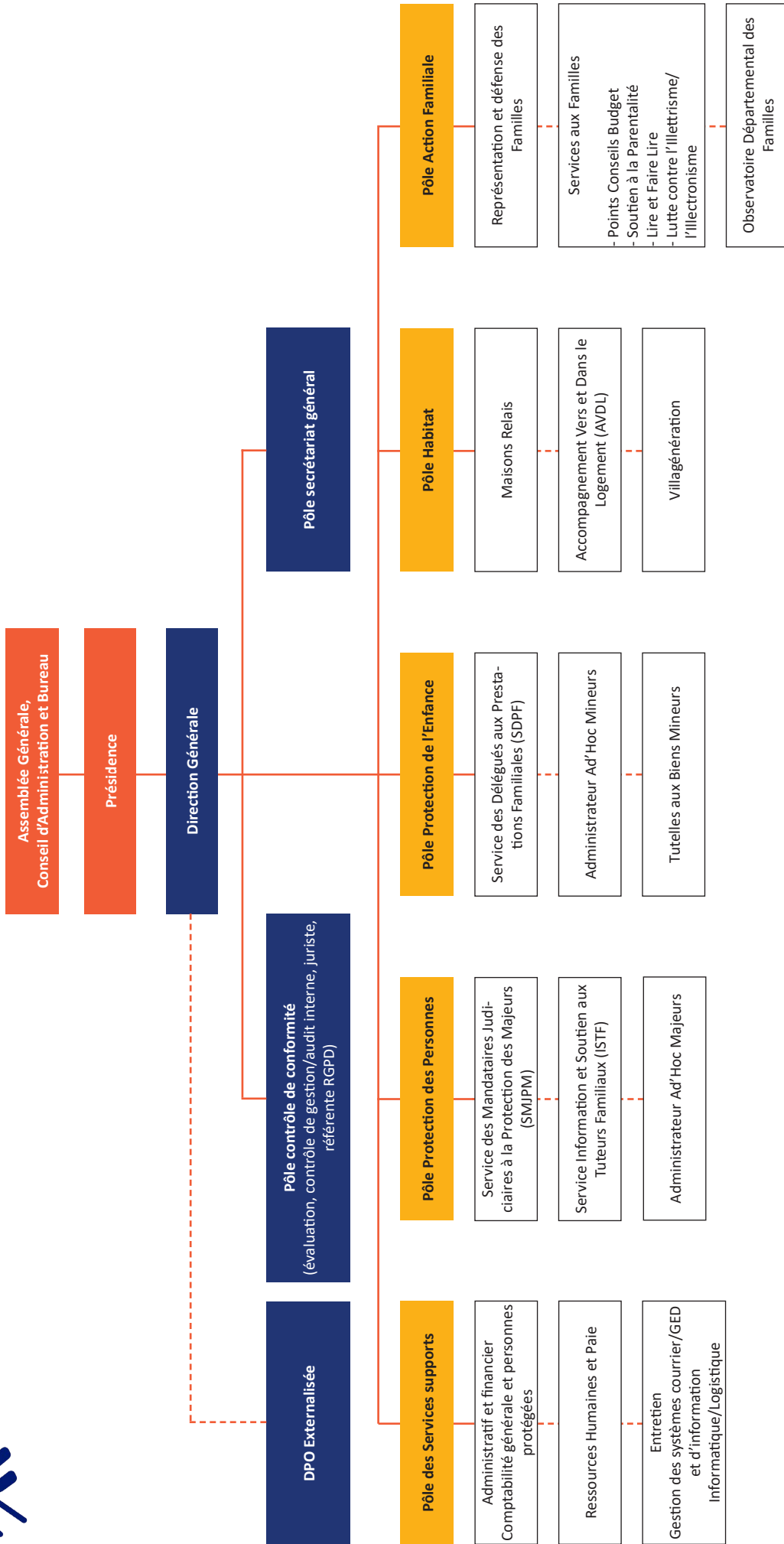
NOTRE IMPLANTATION HAUTE-SAÔNOISE

L'UDAF 70 intervient sur l'ensemble du département. Elle dispose de locaux à Vesoul (le siège) et de deux antennes à Gray et à Lure.

L'association gère une maison relais présente sur les sites de Vesoul, Echenoz-la-Méline, Luxeuil, Gray et Jussey.

Une Villagénération est également présente à Noidans les Vesoul en partenariat avec Néolia.





— lien hiérarchique - - - - lien fonctionnel

PÔLE INSTITUTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composé de 18 membres répartis en deux collèges : 10 membres «élus» en assemblée générale et issus d'une association familiale et 6 membres «désignés» par les mouvements adhérents ainsi que d'un administrateur présenté par la CAF.

ADMINISTRATEUR	ASSOCIATION/MOUVEMENT	TYPE DE DESIGNATION	FONCTION AU BUREAU
BERTHOZ Liliane	Familles Rurales	Elue	
CHATRENET Jean	MFR	Elu	
DELBOS Michel	ADMR	Elu	Membre
GIBOULOT Robert	AF Vesoul et Environs	Elu	
GRIMAUD Elisabeth	AF Haute-Saône	Elue	
KUHN Daniel	Handy'Up	Elu	Président
LARCHER Marie-Claire	MFR	Désignée	
LAUT Michèle	Conjoints Survivants	Désignée	Trésorière Adjointe
LESTEL Patricia	APF France Handicap	Désignée	
MERCIER Bruno	CDAFAL	Elu	Secrétaire
POTHIER Jacques	AFDE	Désigné	
RIONDET Jérémy	Aller vers l'Autre	Elu	
ROPION Alain	AFL	Elu	
ROTA-GRAZIOSI	Familles Rurales	Désignée	Vice-Présidente
TERRIER Anne-Marie	Conjoints Survivants	Elue	
THIERY Claude	MFR	Elu	Trésorier
VETTER François	CDAFAL	Désigné	
GAZILLOT Jean-Luc	CAF	Voix consultative	

Le **Conseil d'Administration** s'est réuni **5 fois** au cours de l'année 2021 (24 Février, 7 Avril, 20 Mai, 27 Octobre et 15 Décembre).

Le **Bureau** s'est réuni **3 fois** au cours de l'année 2021 (7 Juillet, 15 Septembre et 19 octobre).

L'**Assemblée Générale** s'est déroulée le 3 Juin 2021.

LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

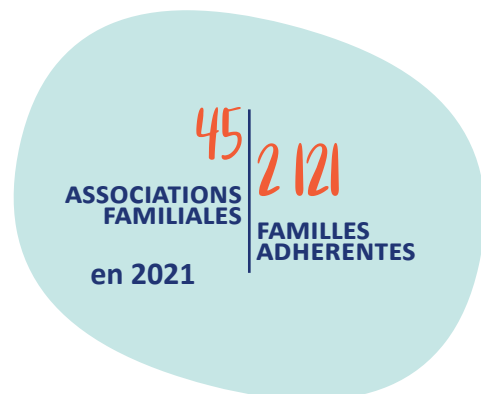
Missionnées par le Conseil d'Administration, ces commissions travaillent sur les dossiers et rendent compte de leur réflexion et propositions au CA. Elles peuvent s'appuyer sur les services si besoin. Leur rôle est précisé par l'article 15 des Statuts de l'UDAF.

COMMISSIONS STATUTAIRES	COMMISSIONS POLITIQUES
Commission des Finances	Commission Vie Associative
Commission de Contrôle	
Commission Vie des Services	

LES ASSOCIATIONS ADHÉRENTES

Etre membre de l'udaf c'est :

- Rejoindre une grande association reconnue par les pouvoirs publics et renforcer la représentation des familles
- Bénéficier de l'appui de l'udaf auprès des élus locaux et partenaires institutionnels
- Faire partie d'un réseau comptant 45 associations
- La possibilité de faire prendre en compte au niveau départemental les préoccupations de ses adhérents, les faire « remonter » au niveau national
- La possibilité pour un membre de l'association d'avoir une fonction de représentation dans une commission ou un organisme à vocation sociale.



ASSOCIATIONS À RECRUTEMENT SPÉCIFIQUE



UNION NATIONALE DE FAMILLE ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

Défend la reconnaissance du rôle de l'entourage familial dans l'accompagnement d'une personne vivant avec des troubles psychiques, améliorer leur accès à des soins de qualité, améliorer leur parcours de vie, favoriser leur insertion sociale et professionnelle et accroître leur autonomie dans la cité.



ASSOCIATION DE CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS

Assure la représentation des intérêts des veufs, veuves et parents d'orphelins auprès des pouvoirs publics du département.



GROUPE ASSOCIATIF HANDY'UP

Groupement des deux associations de l'Adapei de Haute-Saône et de l'AGEI. Défense des intérêts des personnes en situation de handicap et de leur famille.



FÉDÉRATION AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

Etre au plus près des besoins des personnes sur le territoire, service en adéquation avec son choix de vie, renforcer le lien social, interventions basées sur l'échange, services adressés à tous.

Adhèrent à l'UDAF 70 : ADMR Amance, ADMR Champagny, ADMR Fougères-Saint Loup sur Semouse et Environs, ADMR Vallée de l'Ognon, ADMR Luxeuil-Saint Sauveur, ADMR Rioz, ADMR Villerssexel, ADMR 2 Vallées, ADMR des 3 Cantons, ADMR du Haut-Breuchin, ADMR du Val de Saône, ADMR Jussey, ADMR des 7 Fontaines, ADMR des Moulins d'Edwige, ADMR Lure-Liévens, ADMR du Val de Scey.



ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE

Reconnue d'utilité publique, agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situations de handicap et de leur famille.



MAISONS FAMILIALES RURALES

Groupement de bénévoles, familles, professionnel(le)s et équipes pédagogiques unis autour d'une même action : accompagner l'insertion socio-professionnelle des jeunes et des adultes en lien avec le développement des territoires.

Adhèrent à l'UDAF 70 : MFR Aillevillers, MFR Chargey les Gray, MFR Combeaufontaine, MFR Fougères, MFR Montbozon et MFR Rioz.



ASSOCIATIONS À RECRUTEMENT GÉNÉRAL



FAMILLES RURALES

Informer les familles et faire entendre leur voix, proposer des réponses aux besoins des familles, développer l'entraide de proximité, dynamiser les territoires ruraux et périurbains.

Adhèrent à l'UDAF 70 : FR Amance, FR Combeaufontaine, FR Bords de l'Ognon, FR Val de Saône, FR Fougerolles, FR Fresse, FR Jussey, FR Les 4 Bornes, FR Mailley, FR Pesmes et FR Raddon.



CONSEIL DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES LAÏQUES

Défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles et de chacun de leurs membres. Propose plusieurs services à destination des familles.

Adhèrent à l'UDAF 70 : AFL Lure-Champagney, AFL Vesoul.



ASSOCIATION FAMILIALE PROTESTANTE L'ENTRAIDE

Groupement de bénévoles, familles, professionnel(le)s et équipes pédagogiques unis autour d'une même action : accompagner l'insertion socio-professionnelle des jeunes et des adultes en lien avec le développement des territoires.



ASSOCIATION ALLER VERS L'AUTRE

Défense et représentation de l'ensemble des intérêts matériels, financiers, moraux et spirituels des familles résidants dans le pays de Vesoul.

ASSOCIATIONS INDÉPENDANTES



ASSOCIATION FAMILLES EN DEUIL D'UN ENFANT, AMIS COMPATISSANTS

Dédiée à l'aide et au soutien d'une part de parents ayant souffert de la perte d'un ou plusieurs enfants et d'autre part aux frères, soeurs et grands-parents de ces enfants disparus.



ASSOCIATION FAMILIALE DE VESOUL ET ENVIRONS

Contribue à la vie de Vesoul et ses Environs en favorisant les liens et l'entraide entre les habitants par le biais de ces services et manifestations, répond aux besoins des familles, défend leurs intérêts, représentante et porte la parole des familles.

ASSOCIATION FAMILIALE DE HAUTE-SAÔNE

Regroupe les bénévoles de l'UDAF oeuvrant pour les services aux familles.



LES REPRÉSENTATIONS FAMILIALES

En **2021**, l'UDAF comptait **18 représentants familiaux** exerçant **67 mandats de représentation** au sein des instances départementales et **19 représentants dans les CCAS/CIAS** du département.

Les représentants familiaux sont les *ambassadeurs des familles*. Leurs réflexions sont enrichies par une grande diversité associative et un militantisme développé au contact des réalités vécues par les familles.

Les représentants sont majoritairement des bénévoles, administrateurs à l'UDAF, ou adhérents d'une association familiale faisant partie de l'Union. A titre exceptionnel, ce sont des salariés qui exercent cette mission de représentation.

L'UDAF est présente pour représenter les familles dans les organismes suivants, classés par champ de compétences :

COHÉSION SOCIALE ET VIE QUOTIDIENNE

CONSOMMATION

- Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)
- Commission Départementale d'examen des situations de surendettement des particuliers et des familles de Haute-Saône

LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

- Conseil départemental d'insertion

PERTE D'AUTONOMIE HANDICAP

- Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de Haute-Saône (CDAPH)
- Conseil départemental consultatif des personnes handicapées (MDPH)
- Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

DROIT DE LA FAMILLE ET PROTECTION DE L'ENFANCE

- Commission d'agrément pour l'adoption
- Conseil des familles des pupilles de l'Etat
- Conseil Prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et violences faites aux femmes
- Centre d'information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)
- Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD)
- Comité Local d'Aide aux Victimes (CLAV)

EDUCATION JEUNESSE

- Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN)
- Commission départementale de l'Accueil des Jeunes Enfants (CDAJE)
- Centre Information Jeunesse (CIJ)
- Service National Universel - COPIL (SNU)
- Groupe Local de Traitement de la Délinquance de Vesoul et de Gray (GLTD)
- Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE)



HABITAT - CADRE DE VIE

POLITIQUE FAMILIALE - POLITIQUE SOCIALE

ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE

- SYTEVOM
- CCSPL - Commission consultative des services publics locaux
- Conseil d'Exploitation de l'Eau

LOGEMENT - HABITAT

- Conseil d'administration ADIL 70
- Conseil d'administration Habitat 70
- Commission d'attribution des logements Habitat 70
- Conseil d'administration SOLIHA
- Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)
- Commission de conciliation
- Plan Départemental d'Action pour le Logement des Plus Défavorisés (PDALHPD)
- Commission des aides publiques au logement (CDAPL)
- Commission Départementale de médiation (Droit au logement opposable) DALO
- Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI)
- Commission intercommunale d'accessibilité
- Mission d'accueil et d'information des associations
- Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer
- Commission Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux
- Commission Plan de Prévention et de Gestion des Déchets issus de Chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics

TRANSPORTS

- Commission Locale des Transports Publics particuliers de personnes
- Commission Départementale d'organisation et de modernisation des services publics de la Haute-Saône

AUTRES

- Membre du jury dans le cadre de la délivrance de diplômes instaurés par certaines professions dans le secteur funéraire
- Commission départementale d'agrément MJPM

PROTECTION SOCIALE

- Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :
 - Conseil d'Administration
 - Commission prêts et secours
 - Commission des financeurs
 - Commission d'Action Sociale
 - Commission des pénalités
 - Commission de Recours Amiables
 - Commission des Marchés
 - Jury Jeunes
- Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Vesoul (CPAM)
- Comité départemental des prestations sociales agricoles (région)
- Commission Départementale d'Orientation Agricole
- MSA Franche-Comté (région)
- Commission de sélection d'appel à projet social et médico-social
- Bureau d'Aide juridictionnelle Vesoul
- Commission de recours et de référence du Fonds de Solidarité pour le logement (CRR)

SANTÉ

- IREPS Haute-Saône
- Commission relations usagers Clinique Beaujeu
- Conférence de territoire (CRSA)
- Centre Hospitalier Intercommunal
- Centre hospitalier Gray – Conseil de Surveillance
- Conseil des relations avec les usagers pour la qualité et la prise en charge – Hopital de Gray
- AHBFC

AUTRES REPRÉSENTATIONS

- URAF
- Commission Médaille de la Famille Française
- La parole des usagers
- Conseil d'administration U3A
- Comité local des usagers
- Conseil d'administration Epi'Cerise
- Conseil d'administration AHSRA
- CCAS / CIAS

PÔLE ACTION FAMILIALE

LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Accompagnement individuel

par des formateurs bénévoles des personnes présentant des difficultés avec la maîtrise des compétences de base (lecture, écriture, calcul) sur l'ensemble du département.

Evaluation des acquis

des personnes présentant des difficultés dans la maîtrise des compétences de base.

Accompagnement collectif au sein d'ateliers code de la route

à Vesoul pour les personnes dont le manque de connaissances de base est un frein à l'obtention de l'examen du code de la route. Cet atelier permet de se familiariser avec le dispositif d'apprentissage classique et la formation facilite l'inscription à l'auto-école.



Notre équipe compte aujourd'hui **36 formateurs bénévoles** qui assurent cette mission dans tout le département. Les formateurs sont répartis sur 4 secteurs d'intervention selon leur lieu de résidence.



LA FORMATION INITIALE DE FORMATEURS BÉNÉVOLES

Avant toute prise en charge individuelle, les formateurs ont obligation de suivre la formation initiale qui se déroule sur 4 demi-journées tous les 2 ans.

L'animation est assurée par des formateurs bénévoles déjà actifs depuis plusieurs années au sein du service, accompagnés par l'animatrice professionnelle.

Ces formations permettent entre autre :

- de connaître l'UDAF 70 (ses missions, ses valeurs, ses services,...) et le service illettrisme ;
- d'apprendre à apprendre à un adulte ;
- de découvrir des méthodes pédagogiques.

En 2021, une session de formation s'est déroulée en Mars 2021 en direction de 4 nouveaux formateurs. Les restrictions sanitaires liées à l'épidémie de COVID 19 ne permettaient pas d'accueillir plus de candidats.

LES PERFECTIONNEMENTS

Tout au long de leur engagement, les formateurs bénévoles bénéficient de formations complémentaires. L'objectif est d'apporter de nouvelles connaissances pédagogiques et méthodologiques.

• Réunions échange de la pratique :

Par secteur, les formateurs sont notamment invités à participer à des rencontres permettant de faire part du déroulement des accompagnements et des supports utilisés, rencontres appelées « Réunions d'échange de la pratique ». Toujours en lien avec la situation sanitaire, 1 seule réunion d'échange de la pratique a pu avoir lieu sur le secteur de Lure.

• Ouverture des bibliothèques au public en situation d'illettrisme ou FLE :

Suite à un partenariat développé depuis 2019 avec la Médiathèque Départementale de Haute-Saône et de l'annonce gouvernementale faisant de la lecture Grande Cause Nationale 2021-2022, le service de lutte contre l'illettrisme a proposé aux formateurs bénévoles un perfectionnement sur le thème « Ouverture des bibliothèques au public en situation d'illettrisme ».

L'objectif étant la mise en relation des formateurs bénévoles et des responsables des bibliothèques/médiathèques ciblées afin d'y accompagner les apprenants.

Contenu :

- présentation de l'action Illettrisme de l'UDAF
- rencontre des responsables des bibliothèques, échanges et découvertes des services possibles
- découverte des ressources numériques
- découverte du support d'animation « kamishibaï »
- découverte des valises ressources « Facile à Lire et à comprendre ».



LES ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS

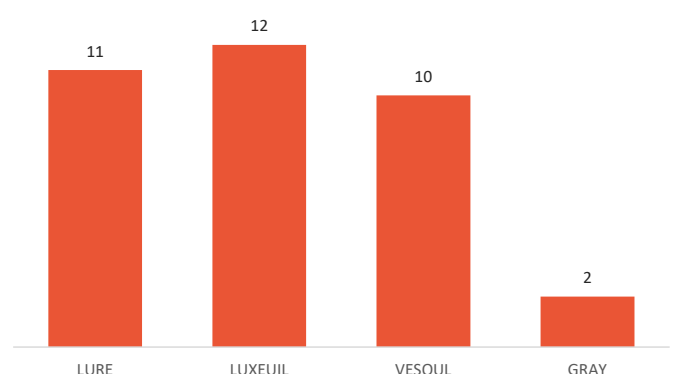
• Les orientations :

Les orientations sur le service de lutte contre l'illettrisme se font :

- par les personnes elles-mêmes qui ont eu connaissance de l'activité ;
- par des partenaires tels que Pôle Emploi, les Missions Locales Espace Jeunes, les structures d'insertion, les travailleurs sociaux,...

Pour chaque nouvelle demande, un document appelé fiche navette est complété. **35 orientations ont été faites sur le service.**

NOMBRE D'ORIENTATIONS PAR SECTEURS



Evaluation initiale :

A réception de la fiche navette, un rendez-vous est fixé avec le futur bénéficiaire pour réaliser une évaluation initiale.

Cette rencontre, d'une durée moyenne d'1h30, a pour objectifs de :

- faire connaissance
- identifier les besoins et les capacités du bénéficiaire
- orienter vers une autre structure répondant plus aux capacités ou aux besoins du bénéficiaire
- définir les futurs apprentissages si prise en charge par le service.

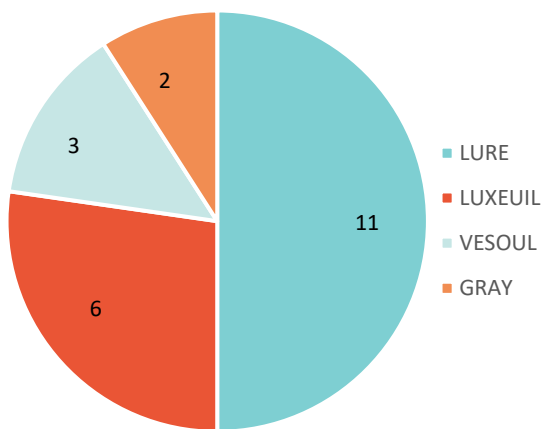
NOMBRE D'ÉVALUATIONS PAR SECTEUR



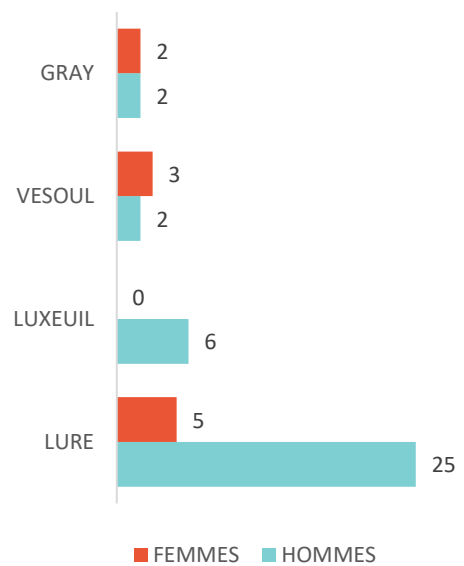
Prise en charge par le service :

Si les personnes souhaitent poursuivre leur démarche auprès de notre service, une nouvelle rencontre est alors programmée. Elle concerne l'évaluateur, le bénéficiaire et le futur formateur chargé de l'accompagnement. A cette occasion, le bilan de l'évaluation initiale est présenté et un contrat entre les 3 parties est signé afin de fixer les objectifs, le lieu, le jour et les horaires des interventions.

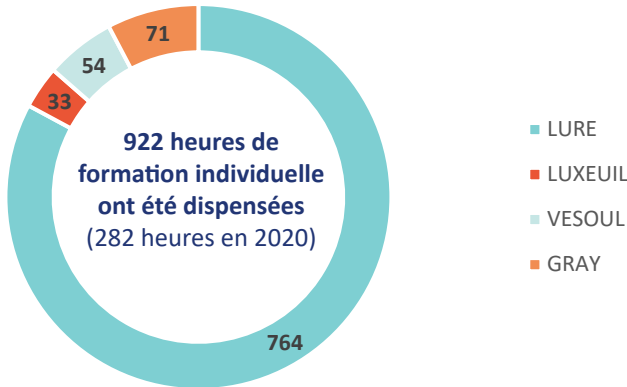
NOMBRE DE MISES EN PLACE PAR SECTEUR



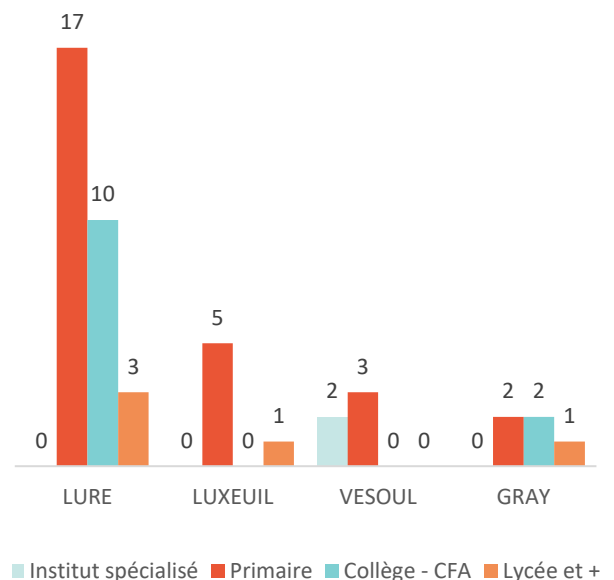
NOMBRE D'INTERVENTIONS PAR SECTEUR



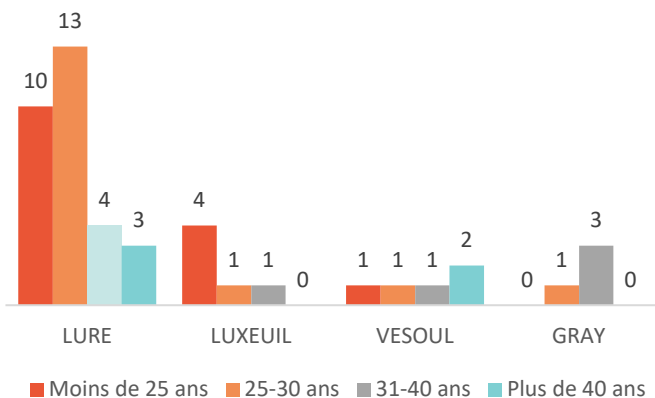
NOMBRE D'HEURES DE FORMATION INDIVIDUELLE



REPARTITION DU NOMBRE D'APPRENANTS PAR NIVEAU SCOLAIRE ET PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE



REPARTITION DU NOMBRE D'APPRENANTS PAR AGE ET PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE



LES ATELIERS CODE DE LA ROUTE

Pour répondre à des demandes récurrentes des personnes accompagnées qui exprimaient des difficultés à obtenir l'examen du code de la route du fait de leur faible maîtrise du vocabulaire spécifique, des ateliers code de la route sont proposés :

- 1 atelier tout public tous les mercredis matins, 95 heures réalisées en 2021
- 1 atelier en direction des jeunes de l'IME René Nauroy de Noidans-lès-Vesoul est assuré depuis septembre 2018, 244 heures en 2021

Les participants travaillent les 11 notions du code de la route par thème (signalisation, éclairage, priorités,...) sur support informatique.

339 heures (308 heures en 2020) ont été dispensées.



Au total, pour les accompagnements individuels et collectifs, 1 230 heures ont été réalisées par le réseau des bénévoles en 2021 (590 heures en 2020).

COOPERATIVE DES SOLUTIONS

La Coopérative des solutions est une nouvelle modalité d'action de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme auquel le service de lutte contre l'illettrisme a participé sur invitation de la Médiathèque Départementale avec d'autres partenaires (MLEJ, GRETA 70, APP, CMS).

L'objectif de la Coopérative des solutions est de produire des solutions concrètes, collectives, permettant l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de bases, sur une quinzaine de territoires prioritaires dont la région Bourgogne Franche-Comté fait partie.

Le groupe de travail piloté par l'ANLCI et la Médiathèque Départementale a proposé la réalisation d'une cartographie des acteurs de la Lutte contre l'Illettrisme sur l'agglomération de Vesoul.

Le travail finalisé a été présenté lors d'une rencontre nationale à Paris initié par l'ANLCI avec tous les acteurs de la coopérative, 180 participants (plus de détails sur le site l'Agence Nationale <http://www.anlci.gouv.fr/>).

FORMATION DES CONSEILLERS DE LA MISSION LOCALE ESPACE JEUNES DE VESOUL

Notre activité « atelier code de la route » étant aussi unique sur le territoire, des partenaires comme la MLEJ souhaite pouvoir la développer sur d'autres secteurs.

Toutefois, ce champ d'apprentissage étant particulier, le service ne disposait plus de formateurs bénévoles attirés par ce thème.

Ainsi, il a été proposé à la MLEJ de proposer une formation à destination des conseillers intéressés à « apprendre à apprendre le code de la route ».

8 conseillers ont donc bénéficié des connaissances de Michel et Jean, les formateurs animateurs des ateliers code.

Cette formation s'est déroulée sur 3 séances les 08 et 12 Octobre 2021. La dernière séance prévue en novembre a dû être reportée en janvier 2022.



LIRE ET FAIRE LIRE



Le programme « Lire et faire Lire » est un programme d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle.

Créé en 1999 par Alexandre Jardin et soutenu par un comité d'écrivains, Lire et Faire Lire fait intervenir des lecteurs bénévoles de plus de 50 ans dans les structures éducatives pour transmettre le goût de la lecture et de la littérature aux enfants.

En Haute-Saône

Le programme « Lire et faire Lire » est un programme d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle.

Créé en 1999 par Alexandre Jardin et soutenu par un comité d'écrivains, Lire et Faire Lire fait intervenir des lecteurs bénévoles de plus de 50 ans dans les structures éducatives pour transmettre le goût de la lecture et de la littérature aux enfants.

En Haute-Saône, le programme est piloté, depuis sa création, en partenariat avec la ligue de l'enseignement (FOL 70). Les deux associations forment la coordination et mettent chacune à disposition un salarié à temps partiel sur le dispositif.

La coordination de Lire et Faire lire a développé de multiples partenariats locaux au cours des années (Education Nationale, Bibliothèques, Médiathèque Départementale, Canopé, Collectivités territoriales,...) pour le développement du programme.

Bilan 2021

En 2021, l'UDAF et la Ligue de l'enseignement ont accompagné **85 lecteurs bénévoles et 72 structures** participant au dispositif et réparties dans tout le département.

Parmi ces structures, nous recensons des :

- écoles maternelles
- écoles élémentaires
- structures petite enfance (Crèche - RAM - PMI...)
- collèges
- centres sociaux, périscolaires ou accueils de loisirs
- bibliothèques ou associations (gens du voyage - GADGE)

La coordination est chargée de la communication sur le dispositif, du recrutement des bénévoles et structures sur le département, de l'animation du réseau (rencontres entre bénévoles, formations, etc...), de la recherche de financements, d'assurer le lien avec les réseaux nationaux et régionaux.

Depuis 2018, la coordination départementale est aussi associée au réseau régional Bourgogne / Franche-Comté.

L'année a été encore fortement marquée par la pandémie de COVID 19 ; les interventions auprès des enfants ont été menées en pointillés au cours de l'année. Toutefois les coordinations départementale et régionale ont organisé plusieurs rencontres au cours de l'année pour maintenir le lien et (re)mobiliser les bénévoles.



Bilan 2021 pour la coordination de Haute-Saône



18 Mai

Réunion avec les bénévoles relais (secteurs Vesoul / Lure-Luxeuil / Gray / Saint Loup-Jussey).

14 Juin

Réunion pour l'ensemble des bénévoles du Département et moment de convivialité au Lac de Vaivre.

10 Septembre

Réunion des coordinatrices départementales.

5 Octobre

Participation l'inauguration de la nouvelle bibliothèque de Navenne avec un atelier lecture.

11 Octobre

réunion avec les bénévoles relais (secteurs Vesoul / Lure-Luxeuil / Gray / Saint Loup-Jussey).

18 Octobre

Réunion des coordinatrices départementales.

9 Novembre

Réunions de rentrée à Navenne le matin et à Saint Loup sur Semouse l'après-midi.

7 Décembre

Rencontre d'auteurs avec Chen Jiang Hong et Nathalie Beau à Marnay.



Bilan 2021 pour la coordination régionale Bourgogne Franche-Comté



26 Avril

Réunion en visio conférence.

7 Mai

Diffusion du spectacle en visio pour les 20 ans de Lire et Faire Lire.

3 Juin

Réunion téléphonique.

12 octobre

Réunion en présentiel à Dijon.

30 novembre

Réunion en visio conférence.



Les rencontres régionales ne pouvant pas être organisées pour cause de crise sanitaire, l'équipe régionale a travaillé sur la mise en œuvre, avec les bénévoles lecteurs, d'un livre pour marquer les 20 ans de Lire et Faire Lire.



SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

« Être parent, discutons-en ! »

Les rendez-vous, intitulés « être parent, discutons-en ! » sont organisés en moyenne tous les 2 mois afin d'offrir aux parents un accompagnement régulier et ainsi permettre la création d'un lien de confiance entre les participants et l'intervenant.

Ils sont réalisés avec le soutien de structures d'accueil partenaires (centre social, LAEP, Assistante maternelle, association, ...).

L'accueil est donc toujours préparé afin de maintenir un esprit de convivialité qui participe au bon déroulement des échanges et facilite l'insertion de nouveaux participants dans le groupe. Dans ce cadre, le groupe se voit offrir une boisson et participe même parfois à l'apport de gourmandises...

En terme de contenu, le groupe aborde les thèmes généraux de la parentalité à ses différents stades, de la petite enfance à la relation aux jeunes adultes en passant par l'adolescence. Les parents, membres du groupe de parole, participent à sa dynamique et évoquent eux-mêmes les sujets qu'ils souhaitent aborder avec la professionnelle.

Interventions à la Maison d'Arrêt de Vesoul

Les groupes de parole à destination des pères détenus à la Maison d'arrêt de Vesoul ont été mis en place au deuxième semestre 2015, ils permettent aux pères détenus à la maison d'arrêt de Vesoul de se réunir autour d'une Conseillère conjugale et familiale afin d'évoquer leur fonction et leur rôle de parent malgré la détention.

Le groupe de paroles est ouvert à 8 personnes détenues maximum, pères de famille, toutes catégories pénales confondues et quel que soit l'infraction pénale reprochée.

Les échanges au sein du groupe ont pour objectif de responsabiliser les pères incarcérés afin qu'ils se(ré)approprient leur rôle de père et assument leur responsabilité à l'égard de leur(s) enfant(s). La réflexion autour des droits et des devoirs des pères incarcérés visent également une meilleure information quant aux démarches inhérentes à leurs droits. Les situations

Les permanences Parentalité

Une professionnelle (Conseillère conjugale et familiale ou une psychologue) reçoit les parents qui le souhaitent sur rendez-vous : au siège de l'UDAF à Vesoul, le premier et troisième vendredi de chaque mois.

Ces permanences sont l'occasion pour les parents, accompagnés ou non de leurs enfants, d'obtenir un entretien individuel avec la conseillère conjugale et familiale ou la psychologue clinicienne. Ces dernières peuvent ainsi faire un point approfondi sur leur situation familiale et les orienter, si besoin est, vers d'autres professionnels.

Les groupes sont animés par une professionnelle, prestataire de services de l'UDAF, issue d'une formation de conseillère conjugale, familiale et sexologue.

Le groupe est ouvert à tous les parents sans condition ; quel que soit leur âge, leur lieu de résidence et leur composition familiale.

Les groupes connaissent une fidélisation de leur public tout en laissant possible l'intégration de nouveaux membres, ce qui enrichit les échanges de pratiques grâce à la diversité des modèles parentaux présents.

Ils permettent des échanges sans retenue sur des thèmes parfois spécifiques que l'on pourrait penser peu adaptés à une action collective.

En 2021, 1 groupe de parole a eu lieu à Bucey-les-Gy sur le thème du harcèlement à l'école et le cyber-harcèlement et réuni 5 parents.

de conflits et de violences au sein de la famille représentent un axe de réflexion central.

L'approche sur la thématique de la parentalité est effectuée par le biais d'un outil pédagogique type « jeu de l'oie », réalisé en partenariat avec le SPIP et la Maison d'Arrêt de Vesoul. L'aspect ludique de la démarche favorise les échanges entre les participants et les animateurs et permet une approche moins frontale sur les questions de la parentalité.

Cette action est complétée par la possibilité pour les familles de détenus de participer à des actions de soutien à la parentalité proposées par ailleurs par l'UDAF (groupes de parole ou permanences).

Aucun groupe de parole n'a pu se tenir durant l'année 2021.

L'accueil se fait sur rendez-vous, il est gratuit et confidentiel. L'anonymat peut aussi être conservé si tel est le souhait du ou des parents.

En 2021, 82 personnes ont bénéficié de ce service représentant 78 entretiens.



Prévention des addictions et des usages du numérique

En 2021, l'UDAF, en partenariat avec l'ANPAA 70, a poursuivi son engagement dans la prévention des addictions et de l'usage du numérique auprès des familles. L'alcool, la drogue, le tabac mais aussi les technologies de l'information et de la communication sont les thèmes traités à ces occasions.



Ces actions sont organisées en étroite collaboration avec la DSDEN et les établissements scolaires du secteur. En termes de communication, nos différents partenaires (mairies, écoles, associations locales, associations adhérentes, associations des parents d'élèves, partenaires institutionnels...) se montrent bon relais pour les annoncer.

Dans ce type d'actions, différents acteurs de la parentalité et de la prévention des addictions interviennent successivement grâce à un diaporama commun préalablement constitué. Cette forme d'intervention permet surtout aux familles d'obtenir :

- une information claire sur les différents types d'addictions avec ou sans produits ;
- des conseils adaptés à chaque situation ;

- une information sur les structures et actions existantes en matière de prévention des addictions et de soutien à la parentalité sur le département ;
- un temps d'échanges avec les professionnels et donc une possibilité de réponses à leurs interrogations.

Nous avons également poursuivi la diffusion du guide à « **Les addictions : Mieux les connaître pour mieux les prévenir** ». Il est mis à disposition des familles lors des actions de ce type et est aussi distribué dans les établissements scolaires qui le souhaitent tout au long de l'année.

L'utilisation massive des technologies de l'information et de la communication génère de nouveaux questionnements et de nouvelles problématiques au sein des familles et également des établissements scolaires (décrochage scolaire, harcèlement en ligne, ...). Ainsi, dans un souci de complémentarité des interventions, les établissements scolaires nous ont fait part de leur souhait d'intervention auprès des jeunes.

Tableau recensant les interventions collectives auprès des parents et élèves de Haute-Saône

Villes d'intervention	Dates	Thème	Public	Participants
Héricourt	4 mai 2021	Conduite à risque (1ère séance)	Collège Saint-Joseph – 3ème	73
Héricourt	17 mai 2021	Prévention usage du numérique	Collège Saint-Joseph – 6ème	29
Héricourt	25 mai 2021	Conduite à risque (2ème séance)	Collège Saint-Joseph – 3ème	73
Héricourt	25 mai 2021	Prévention usage du numérique	Collège Saint-Joseph – 6ème	30
Héricourt	4 juin 2021	Conduite à risque (3ème séance)	Collège Saint-Joseph – 3ème	73
Héricourt	4 juin 2021	Prévention usage du numérique	Collège Saint-Joseph – 6ème	28

306 élèves ont profité de ces interventions en 2021.

Stage de responsabilité parentale

Depuis 2019, suite à la sollicitation de Monsieur le Procureur de la République et grâce au soutien de la CAF 70, l'UDAF 70 propose des stages de responsabilité parentale.

Dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance, l'article 227-17 du code pénal prévoit des poursuites à l'égard des parents « qui se sont soustraits sans motif légitime à leurs obligations légales au point de compromettre la santé, la moralité ou l'éducation de leur enfant mineur ».

Ce stage est donc proposé aux parents comme une alternative aux poursuites. La démarche se veut éducative et constructive et ses objectifs sont les suivants :

- Permettre l'expression des difficultés dans son rôle de parent
- Rappeler les obligations juridiques, économiques, sociales et morales qu'implique l'éducation de l'enfant

- Offrir un apport de connaissances dans le domaine de la parentalité
- Permettre à chaque parent de se sentir légitime dans son rôle et de prendre ses responsabilités
- Identifier les réseaux et personnes ressources en cas de difficultés

En 2021, 1 stage de responsabilité parentale a eu lieu et a réuni 7 personnes.



MICROCRÉDIT

L'accueil et l'accompagnement des demandeurs

Le premier contact avec les demandeurs s'effectue par téléphone afin d'évaluer leur projet et l'éligibilité au dispositif.

Nous prenons donc connaissance de la situation familiale et professionnelle du demandeur et de façon synthétique, nous évoquons le budget du ménage. Les conditions de prêts sont également énoncées (taux d'intérêt, montant et durée de remboursement maximum).

Si la demande n'est pas éligible, nous poursuivons l'évaluation pour une orientation éventuelle, en interne auprès d'un autre service ou en externe auprès de partenaires.

Dans le cadre d'un dossier éligible, nous transmettons à la personne la liste des documents nécessaires à l'instruction de son dossier.

Dans une deuxième phase, et sur la base des documents transmis par la personne, nous analysons la faisabilité du projet. Nous portons une attention toute particulière au budget des personnes. Aussi, l'instruction d'un dossier s'accompagne de conseils en gestion budgétaire. Nous orientons certaines personnes vers nos partenaires locaux. En effet, l'élaboration des diagnostics individuels nous permette de constater que, pour certains usagers, tous les droits ne sont pas ouverts. Nous accompagnons les demandeurs dans la gestion de leur budget pour prévenir les risques de mal-endettement ou surendettement, pour limiter les frais bancaires ou encore adapter des formules à leurs besoins réels (en assurance, forfait téléphonie...). Il est de notre devoir de savoir ajourner une demande, quand bien même l'emprunteur et l'objet du financement sont éligibles au dispositif microcrédit. Trop d'incidents bancaires sont motif à un refus de la part de financeurs. Aussi, il convient d'informer et d'accompagner certaines personnes, de suivre avec eux leur budget sur quelques mois, pour pouvoir ensuite présenter un dossier acceptable.

Outre les données budgétaires, nous recueillons les motivations

Le **micro-crédit social** est destiné aux personnes habituellement exclues de l'accès au crédit bancaire du fait de leur faible solvabilité (chômeurs, bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active ou de l'Allocation Adulte Handicapé, travailleurs en reconversion, personnes en voie d'exclusion bancaire).

du demandeur. Cette approche sociale permet de garder l'usager au centre du dispositif. L'implication, l'autonomie et la volonté d'une réelle insertion professionnelle sont des éléments incontournables de l'analyse des dossiers. Les expériences et projets permettent d'exposer une situation dans sa singularité et sa globalité.

Le dossier est donc complété par un écrit de l'évaluateur qui donne son avis pour la commission finale. Il est ensuite transmis à la Caisse d'Épargne ou Créa-Sol, partenaires financiers de l'UDAF 70.

Une réponse est fournie au demandeur sous quinzaine environ.

Lorsque l'organisme de prêt accorde le financement, les contrats de prêt sont transmis à l'emprunteur par voie postale ou par voie électronique. Les fonds sont débloqués à l'issue de la période légale de rétractation obligatoire. En cas de refus, le demandeur est contacté par téléphone pour échanger sur les motifs de cette décision.

Nous restons à disposition des demandeurs tout au long du remboursement de leur prêt en cas de besoin ou de difficultés.

Le service gère également les impayés recensés en liaison avec le partenaire financeur.

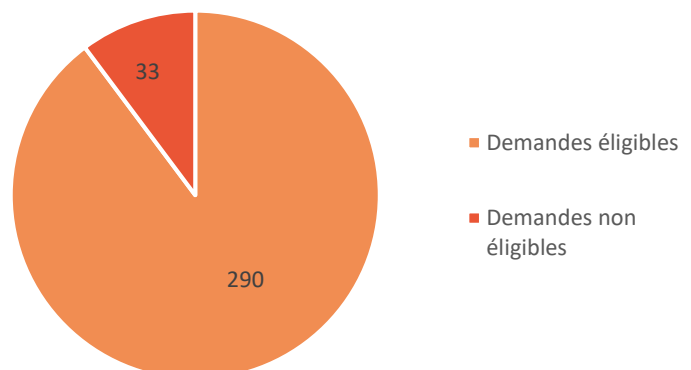


Bilan 2021

Ainsi, **323 demandes ont été recensées** à la suite d'un contact téléphonique, d'une visite ou d'une orientation par nos partenaires.

290 demandes ont été reçues comme éligibles aux critères du microcrédit.

PART D'ELIGIBILITE A LA SUITE D'UN PREMIER CONTACT



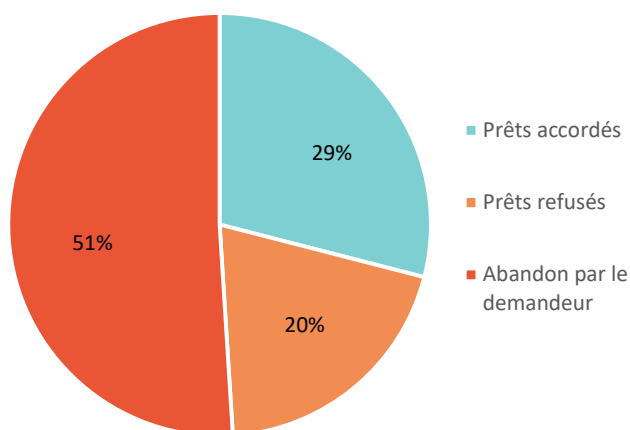
Parmi les demandes éligibles, **110 ménages ont poursuivi leur projet** en constituant un dossier avec une professionnelle du service.

32 demandes de financement ont été accordées et ont pu aboutir à la réalisation d'un projet d'amélioration de vie, social ou professionnel. Le montant moyen accordé est de 2727 €.

A l'inverse, **22 dossiers ont reçu un avis défavorable** de la part de la commission de crédit et **56 demandes ont été abandonnées** par le demandeur.

Nous remarquons cette année une forte part de dossiers non terminés et abandonnés par le demandeur. Ce constat est certainement lié aux conditions d'accompagnement difficiles compte tenu des conditions sanitaires : report et annulation de plusieurs RV, démarches à distance difficiles pour certains usagers.

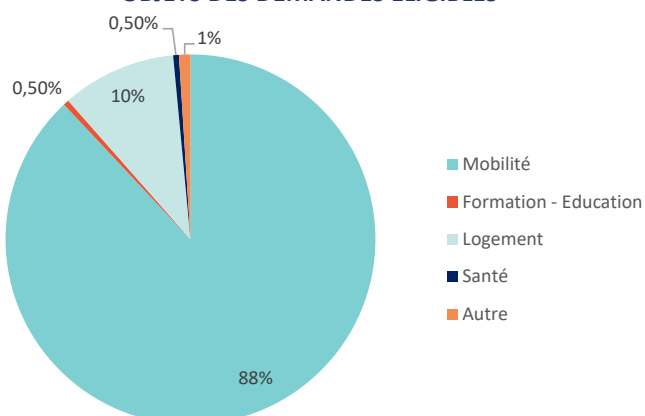
PART DES FINANCEMENTS ACCORDÉS ET REFUSÉS PARMIS LES DOSSIERS CONSTITUÉS



L'objet de la demande de prêt est, de façon récurrente, relatif à la mobilité. En effet, 88 % des demandes éligibles concerne l'achat ou l'entretien d'un véhicule ou encore le passage du permis de conduire. La mobilité est un réel catalyseur pour le retour et le maintien dans l'emploi, comme pour l'amélioration de la vie quotidienne en général. Notre département reste majoritairement rural et peu équipé en transports en commun, le moyen de locomotion individuel demeure très souvent incontournable pour les déplacements privés et professionnels.

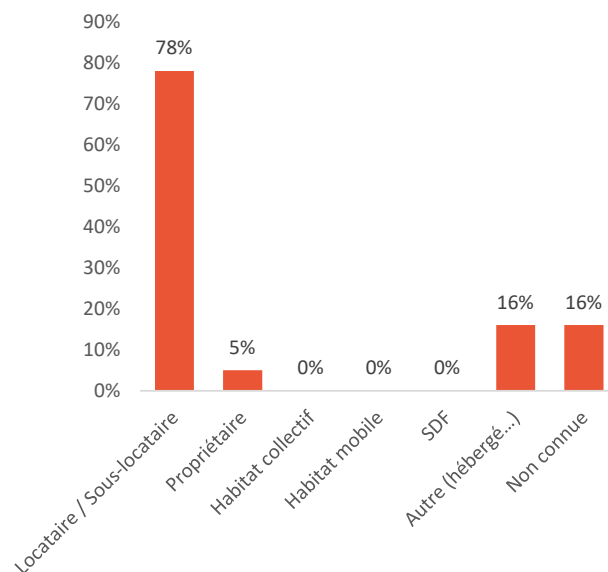
Les autres demandes de financement concernent principalement le logement. Les dossiers concernant la formation ou la santé restent en marge. Enfin, deux dossiers

OBJETS DES DEMANDES ELIGIBLES



concernent le financement de frais d'obsèques. Les demandeurs éligibles sont majoritairement locataires (78%). Viennent ensuite les personnes hébergées par leur famille ou amis (16%) ou encore les propriétaires (5%).

TYPOLOGIE DES DEMANDEURS ELIGIBLES VIS A VIS DU LOGEMENT



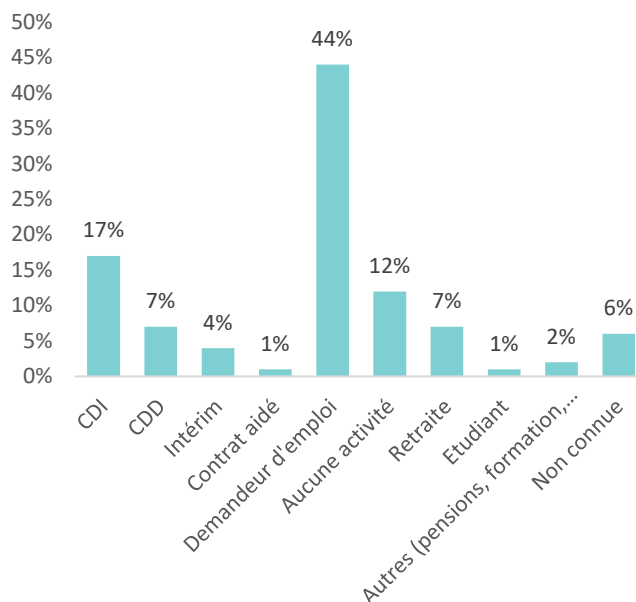
Concernant la situation professionnelle du demandeur principal, 44% des personnes éligibles sont inscrites à Pôle Emploi, avec ou sans indemnités de chômage.

Dans le cas où elles ne perçoivent pas d'indemnités, leurs ressources proviennent en majorité de minimas sociaux de type Revenu de Solidarité Active (RSA) ou Allocation Adulte Handicapé (AAH). Ces personnes, sans activité, représentent 12% des demandes.

Les personnes salariées représentent 29% des demandeurs. Leurs contrats varient en allant du CDI au CDD (ou contrat aidé) en passant par l'intérim.

Les personnes en contrat à durée indéterminée représentent 17% des demandes et font appel à notre service, principalement à la suite d'un rejet par une banque classique (Temps partiel, fichier bancaire, dossier de surendettement, ...).

SITUATION PROFESSIONNELLE DU DEMANDEUR PRINCIPAL (DEMANDES ELIGIBLES)



POINT CONSEIL BUDGET (PCB)

Agréée association de défense du consommateur au niveau national, l'UDAF met à la disposition de toutes personnes son service de conseil et d'accompagnement dans le cadre de son activité de soutien aux familles. Ceci de façon gratuite.

Selon le besoin du consommateur, notre intervention peut apporter simplement un conseil (budgétaire, administratif, judiciaire, droit à la consommation, social...) ou une orientation auprès d'un organisme local.

Si le consommateur en fait la demande, Familles Conseils accompagne la personne dans la résolution de son litige en effectuant les démarches en accord avec elle.

L'UDAF 70 s'est portée candidate à la labellisation « Point Conseil Budget ». Le service rassemblant en effet l'ensemble des compétences présentes dans le cahier des charges. Deux labellisations ont été obtenues en novembre 2020 sur les secteurs élargis de Vesoul et Gray et une troisième labellisation a été obtenue en novembre 2021 sur le secteur élargi de Lure. Ainsi, l'ensemble du territoire de la Haute-Saône est désormais couvert par un Point Conseil Budget porté par l'UDAF 70.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les **Points conseil budget (PCB)** sont des structures d'accueil inconditionnel destinées à accompagner toute personne rencontrant des difficultés budgétaires et ayant besoin d'un accompagnement. Les objectifs des PCB sont de prévenir le surendettement et de favoriser l'éducation budgétaire.

Repérer les situations de fragilité budgétaire

et détecter, le plus en amont possible, les publics touchés par des difficultés pouvant avoir un impact financier.

Mettre en place un accueil non stigmatisant

qui favorise l'accessibilité au plus grand nombre.

Offrir un conseil ou une orientation de manière personnalisée, gratuite et confidentielle

à toute personne qui le sollicite pour des questions relatives à leur budget (y compris des personnes qui ne sont pas en situation de précarité).

Réaliser un diagnostic complet de la situation

avec la personne et formuler une (des) préconisation(s) dans une approche : de maîtrise du budget ; et/ou d'orientation vers des partenaires du territoire, notamment dans une démarche d'ouverture de droits ou d'accès à des aides ; et/ou d'un accompagnement dans le cadre d'une procédure de surendettement ; et/ou d'intervention éventuelle auprès des créanciers.

Accompagner les personnes en difficultés financières

Informar et conseiller le public en matière budgétaire et financière



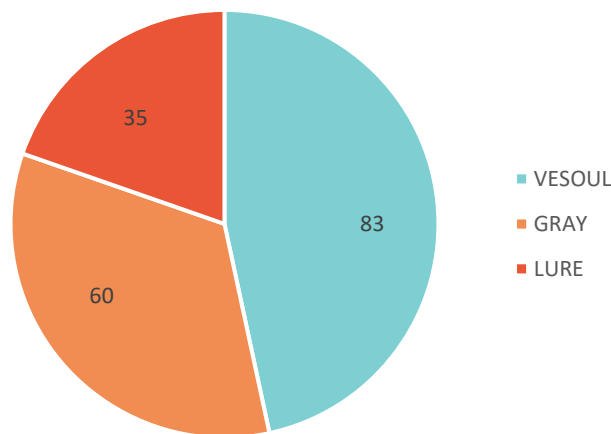
Grâce à l'obtention des 3 labels « Point Conseil Budget », le service a pu déployer 12 permanences physiques sur le territoire, appuyées principalement sur le réseau France Services :

- Vesoul, UDAF : Tous les jours
- Gray, Toi'Services – CCAS Gray : Le 1er lundi du mois
- Lure, UDAF Antenne de Lure : Le 1er jeudi du mois
- Jussey, France Services : Le 4ème vendredi du mois
- Montbozon, France Services : Le 3ème mardi du mois
- Saint Loup sur Semouse, France Services : Le 2ème vendredi du mois
- Rioz, France Services : Le 2ème mercredi du mois
- Faverney, France Services : Le 2ème mardi du mois
- Quers, France Services : Le 3ème jeudi du mois
- Saulnot, France Services : Le 4ème mardi du mois
- Lavoncourt, France Services : Le 1er vendredi du mois
- Fretigney, France Services : Le 3ème mardi du mois

Au total, **178 personnes** ont contacté ce service en 2021 :

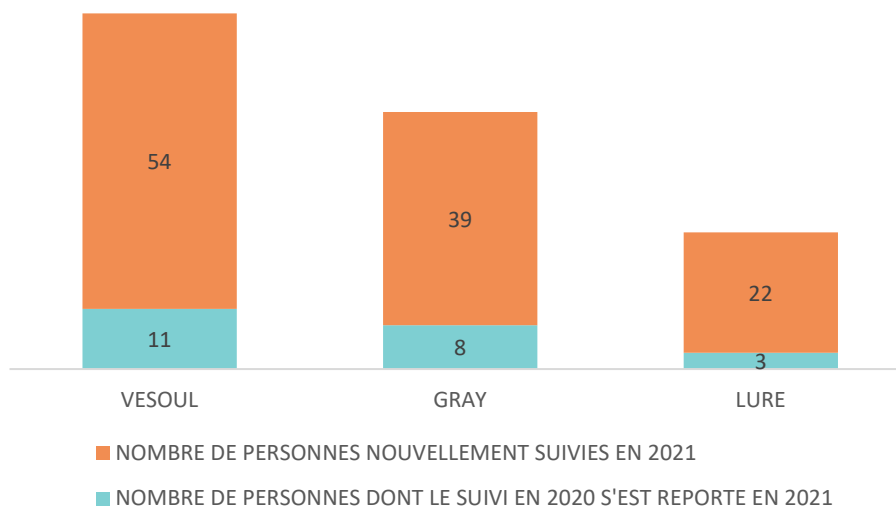
- **41 personnes ont bénéficié d'une réponse ou d'un conseil** unique sans suivi ;
- **137 personnes ont bénéficié d'un accompagnement** nécessitant un ou plusieurs rendez-vous avec une conseillère « Point Conseil Budget », ce qui représente 544 entretiens.

NOMBRE D'ACCOMPAGNEMENTS DES PCB PAR SECTEUR



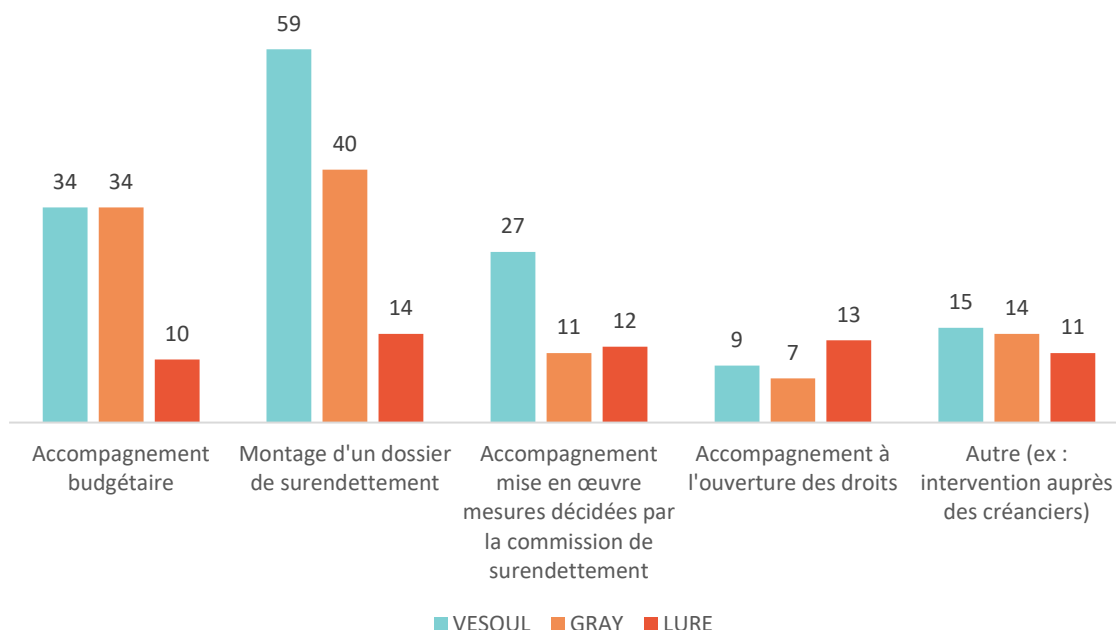
Parmi les personnes que nous avons accompagnées au-delà d'un premier rendez-vous sur les 3 secteurs, 85% en moyenne sont nouvellement arrivées au cours de l'année. A l'inverse, 15% sont des dossiers ouverts en 2020 et dont le suivi a continué en 2021.

REPARTITION DES ACCOMPAGNEMENTS DEBUTES EN 2020 ET NOUVELLEMENT ARRIVES EN 2021 PAR SECTEUR



La majorité des demandes effectuées auprès du service concerne un accompagnement dans le cadre d'une procédure de surendettement, mais l'intervention est transversale et aborde plusieurs thématiques (conseil budgétaire, ouverture de droits, intervention auprès de créanciers...).

TYPES D'ACCOMPAGNEMENTS REALISES PAR SECTEUR D'INTERVENTION



Au cours de l'année 2021, 57 dossiers de surendettement ont été accompagnés par l'UDAF dans leur dépôt à la Banque de France, parmi lesquels 49 dossiers provenaient des points conseils budget et 9 des différents services de protection de l'UDAF. Il est important de remarquer l'expertise du service quant à ces situations qui restent parfois complexes à accompagner administrativement.

Le service effectue également le lien avec le représentant qui siège à la commission de surendettement de Haute-Saône.

La commission de surendettement s'est réunie à 13 reprises au cours de l'année. André THOMAS, Vice Président de l'AFV représente l'UDAF dans cette commission en qualité de commissaire suppléant. Le rôle du commissaire est d'apprécier au mieux les situations qui peuvent être complexes pour trouver des solutions pérennes et adaptées à chacune. Notre service est particulièrement reconnu par les travailleurs sociaux du département qui nous orientent les familles concernées.

Par ailleurs, le service prend également en charge les personnes qui ont sollicité un microcrédit mais qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité. En ce sens, un conseil, une orientation ou une réponse leur est toujours proposée. Les orientations s'effectuent principalement auprès de partenaires tels que : ADIL, CIDFF, CDAD, AHSEA, Médiation Familiale, CCAS, CMS, JPA, DDCSPP, CDAFAL, associations familiales adhérentes à l'UDAF, permanences avocats et notaires...



Relations partenariales

Nous travaillons de façon étroite avec les **CCAS, les services de la CAF ou MSA, de la CPAM, les services sociaux du Conseil Départemental, les Assistantes sociales d'entreprises (PSA Vesoul, CHI70, Centre de gestion...), l'épicerie sociale (Epi'Cerise), etc.**

En effet, ces derniers nous sollicitent et nous orientent régulièrement des consommateurs. Une relation d'échanges se met en place lorsque les usagers sont suivis de part et d'autre.

Des organismes divers tels que le CDAD, l'ADIL ou encore la DDCSPP sont consultés en appui en tant que besoin.

Les échanges sont aussi très fréquents avec la Banque de France dans le cadre des dépôts et des suivis de dossier de surendettement.



OBSEVATOIRE DE LA FAMILLE

La démarche

Démarche originale (il n'existe pas de méthode semblable en région) et complémentaire aux travaux d'observations engagés sur le territoire, l'Observatoire de la famille permet à l'Institution familiale et aux pouvoirs publics de prendre en compte des besoins et attentes qu'ils n'ont pas pu mesurer par ailleurs, de justifier ou de réajuster des choix après avoir quantifié les phénomènes.

L'Observatoire de la Famille est un Service d'études du réseau des Udaf/Uraf de Bourgogne-Franche-Comté dont la mission générale est de développer des outils de connaissances et d'informations sur la vie de l'ensemble des familles.

Le fonctionnement

Le réseau Udaf/Uraf mutualise ses moyens pour mener des travaux d'observation auprès de la population. La chargée de mission anime et coordonne les travaux engagés. Elle est soutenue par un groupe de travail régional.

Chaque année, après avoir consulté leurs réseaux, leurs partenaires, les Udaf/URAF arrêtent une problématique à partir des besoins observés à toutes les échelles géographiques de la région. Selon les sujets, les caractéristiques locales, elles s'attachent du concours technique et financier d'acteurs tels que les CAF, MSA, ADEME, Rectorat...

Depuis 2016, l'Observatoire de la famille :

- Participe activement à tous les projets pilotés par l'Uraf cherchant à promouvoir la démocratie participative.
- S'oriente davantage sur des enquêtes menées par le réseau national, l'Unaf.

Bilan 2021

ENQUÊTE : COMMENT LES ASSOCIATIONS FAMILIALES S'ADAPTENT-ELLES À LA CRISE SANITAIRE ?

- Construction de la problématique et du questionnaire
- Transmission de l'enquête avec le concours des Udaf
- Analyse et construction de la synthèse de l'enquête
- Etablissement et préconisations au regard des résultats
- Etablissement d'un plan de communication

Nouvelles orientations de l'Observatoire :

Construction d'outil d'observation des publics suivis par les Udaf de la région.

Suite aux travaux d'enquête réalisés en 2020 auprès des usagers pour mesurer l'impact du confinement sur les conditions de vie et l'adaptation de l'offre de service, les Udaf ont souhaité poursuivre leur collaboration pour construire de nouveaux outils d'observation avec le concours de l'Observatoire de la famille.

L'Observatoire de la famille organise deux groupes de travail dédiés à chacun des publics suivis par les Udaf :

- Majeurs bénéficiaires d'une mesure de protection (MJPM)
- Les familles bénéficiaires d'une mesure judiciaire d'aide à la gestion budgétaire (MJAGBF)

Ils suivent des objectifs communs :

- Identifier les données disponibles ou à construire décrivant la population suivie par les services des Udaf
- Construire des outils communs pour interroger les usagers sur le service rendu.

Composition des groupes : les professionnels des Udaf en charge des services et/ou du suivi qualité.

Première réalisation : Construction des premiers indicateurs pour décrire la population suivie et l'activité communes aux Udaf.





PLACE ET RÔLE DES GRANDS-PARENTS DANS LA FAMILLE

Participation à la réunion thématique organisée par l'Unaf 21 pour le lancement de l'association L'École des Grands-Parents Européens en Côte d'Or

CONFINEMENT : CONDITIONS DE VIE DES USAGERS DES UDAF

Parution de la revue « Réalités familiales » dans lequel un article valorisant les travaux d'enquête étaient inséré. A l'occasion des assises de la santé mentale des 27 et 28 septembre 2021, l'Unaf a élaboré une contribution dans laquelle elle partage ses observations du terrain et formule des propositions dans plusieurs domaines d'action du réseau Unaf-Udaf. Pour valoriser la profession des mandataires judiciaires et fait référence à l'étude.



AUTOSAISINE
L'engagement bénévole : indispensable facteur de cohésion sociale et de citoyenneté

COMMENT LES ASSOCIATIONS S'ADAPTENT-ELLES À LA CRISE SANITAIRE

Le Conseil Economique Sociale et Environnemental auditionnera en janvier 2022, l'Unaf BFC sur la question de l'engagement bénévole. Les préconisations pour son développement construites à l'issue de l'enquête seront présentées. Développement d'une campagne de communication auprès des élus et partenaires régionaux lors de la journée mondiale du bénévolat.

LE PARCOURS DE SOINS EN SANTÉ MENTALE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Pour sensibiliser les représentants familiaux en CPAM de l'ensemble du réseau national lors de sa journée nationale dédiée à la santé mentale, l'Unaf a sollicité la présentation des travaux d'enquête de l'Observatoire et les préconisations formulées à leur issue.



Au-delà de ces travaux, l'Observatoire de la famille a répondu à des sollicitations particulières :

- Réponses à des demandes techniques des salariés des Udaf,
- Démocratie participative : obtention d'un appel d'offre de l'ARS pour la construction d'un forum citoyen sur le virage ambulatoire (Projet ajourné 1 semaine avant sa tenue compte tenu de la crise sanitaire).

MÉDAILLE DE LA FAMILLE

Conditions d'attribution

Peuvent obtenir cette distinction les mères et pères de famille dont tous les enfants sont français qui, par leurs soins attentifs et leur dévouement, ont fait un constant effort pour élever leurs enfants dans les meilleures conditions matérielles et morales (art D. 215-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Avoir élevé dignement plus de 4 enfants dont l'aîné des enfants ayant au moins 16 ans.

Déposer une demande

La demande peut être faite par un tiers ou par le demandeur. Le plus souvent la demande est faite par le maire de la commune.

Les **dossiers peuvent être retirés à la mairie ou à l'UDAF**. Ils doivent **ensuite être remis en mairie pour examen** par le maire de la commune, puis par une commission organisée par l'UDAF. Le préfet du département de résidence décide de l'attribution de cette distinction.

La médaille est traditionnellement remise le jour de la fête des mères par le maire de la commune.

Bilan 2021

L'UDAF assure le secrétariat de la médaille.

En 2021, Aucun dossier a été déposé.

Depuis 2014, la médaille de la famille ne comporte plus d'échelons et se décline donc en un modèle unique, bronze doré.

Pour information, un nouveau décret paru début 2022 apporte complément d'information et élargi les critères d'éligibilité de la médaille.



Nouvelle appellation « Médaille de l'enfance et des familles »

Suite au décret publié le 19 Février 2022, les conditions d'attribution changent. Cette médaille s'inscrit dans le cadre de la réforme de la médaille de la famille engagée par le ministère des familles, afin de la rénover et d'en élargir le champ d'application.

Sur les familles éligibles :

- Aux côtés des familles d'au moins 4 enfants, peuvent désormais être récipiendaires les « personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement un ou des enfants dans un contexte familial, social ou économique particulièrement difficile. »

Sur les cas de dérogations :

- Aux côtés des veufs et veuves de guerre, sont désormais éligibles les veufs et veuves d'actes de terrorisme. La médaille leur est attribuée à partir d'un enfant et sans condition d'âge de l'aîné.
- La remise de la médaille aux personnes pour services exceptionnels dans le domaine de la famille, est étendue au domaine de la protection des enfants.
- Elle peut aussi désormais être attribuée aux professionnels et bénévoles qui ont dédié leur vie à l'accompagnement, la protection, la défense de l'enfance et des familles.

CONSEILLER NUMÉRIQUE

L'UDAF 70 a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt « Conseillers numériques France Services » visant à recueillir, par le biais de l'inscription sur la plateforme www.conseiller-numerique.gouv.fr les demandes des structures prêtes à accueillir un Conseiller numérique France Services.

Ce dispositif était ouvert aux structures publiques et privées (associations ou acteurs privés relevant de l'économie sociale et solidaire).



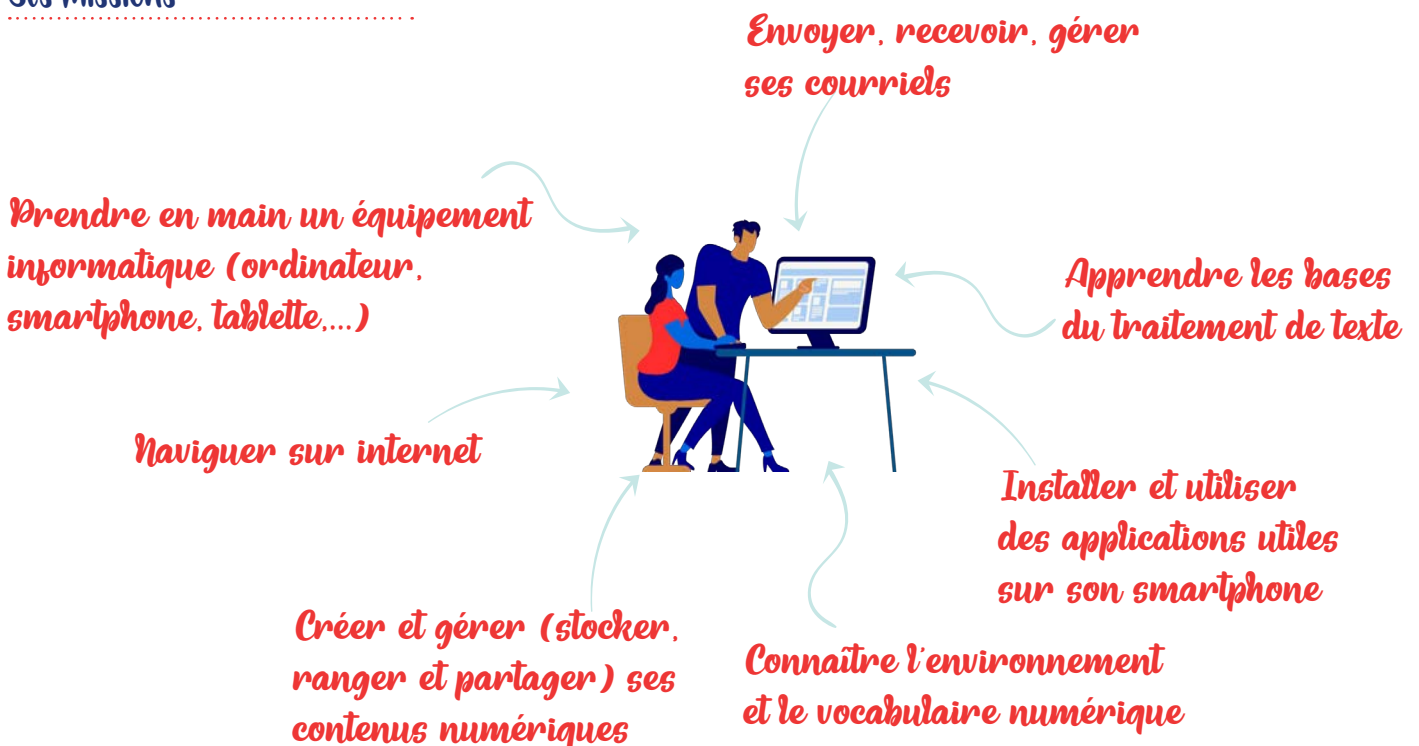
Qu'est-ce qu'un conseiller numérique ?

Un conseiller numérique France Services est un professionnel formé pour accompagner les Français et les Françaises dans leur volonté de devenir autonome dans leurs usages du numérique au quotidien.

Par des suivis individuels et des ateliers collectifs, il veille à ce que chaque personne progresse, en fonction de ses besoins, dans le maniement des outils et usages numériques.

Financés par l'État, les 4 000 conseillers numériques France Services sont répartis dans tous les départements français, en métropole et en Outre-mer.

Ses missions



Le Conseiller Numérique doit aussi veiller à favoriser un usage citoyen et critique du numérique (vérification des sources d'information, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux) et accompagner dans la réalisation de démarches administratives en ligne.

Chaque Conseiller numérique France Services suit, avant son entrée en fonction, une formation obligatoire durant entre 3 semaines et 4 mois, selon son niveau de compétences initial.

PÔLE HABITAT

VILLAGÉNÉRATION

LES LOGEMENTS

VillaGénération compte **18 logements** (12 T2 et 6 T3) de plain-pied, accessibles et adaptés au vieillissement avec terrasse et jardin privatif.

LA MAISON COMMUNE

Au centre du VillaGénération se trouve « la maison commune » qui abrite le bureau de l'hôtesse et la salle où se déroulent les activités.



Cet endroit est l'élément qui différencie le VillaGénération des programmes de logements classiques puisque tout en poursuivant leur vie sociale et familiale, les locataires disposent d'un lieu où passer des moments d'échanges en commun entre eux ou avec les personnes extérieures selon les activités proposées.



Ouvert en avril 2013, le projet de **VillaGénération** est issu du partenariat entre trois acteurs principaux : la commune de Noidans-Lès-Vesoul, Néolia et l'UDAF 70.

Ce dispositif s'adresse aux «séniors» de 60 ans et plus, en couple ou seuls, autonomes et valides, souhaitant vivre dans un lieu qui allie convivialité, solidarité et sécurité.

L'HÔTESSE

L'hôtesse, Vanessa BORDOT, est salariée de l'UDAF 70 pour 70% ETP.

Présente sur place 5 matinées et 3 après-midis (lundi/mercredi/vendredi), elle est :

- Génératrice de lien social entre les locataires eux-mêmes, avec leur famille mais aussi avec l'extérieur,
- Interlocutrice avec les partenaires sociaux, médicaux,... afin de proposer les services et prestations permettant à chacun de bien vieillir chez soi en autonomie le plus longtemps possible,
- Animatrice.

- **Ses missions quotidiennes :**

L'hôtesse visite et prend contact avec chaque locataire de façon régulière afin de :

- prévenir d'éventuels problèmes de santé ou autre et ainsi avertir la famille,
- aider et accompagner dans des démarches administratives,
- effectuer des courses indispensables et accompagner à des rendez-vous mais cela de façon ponctuelle.

- **Sa mission d'animatrice :**

Trois après-midis par semaine, l'hôtesse se consacre aux animations et à la vie commune.

Les animations proposées sont choisies en complémentarité de celles déjà mises à disposition par le Centre Françoise Giroud (centre social) de Noidans-lès-Vesoul ainsi que par les autres associations locales.

LES PROFILS DES LOCATAIRES

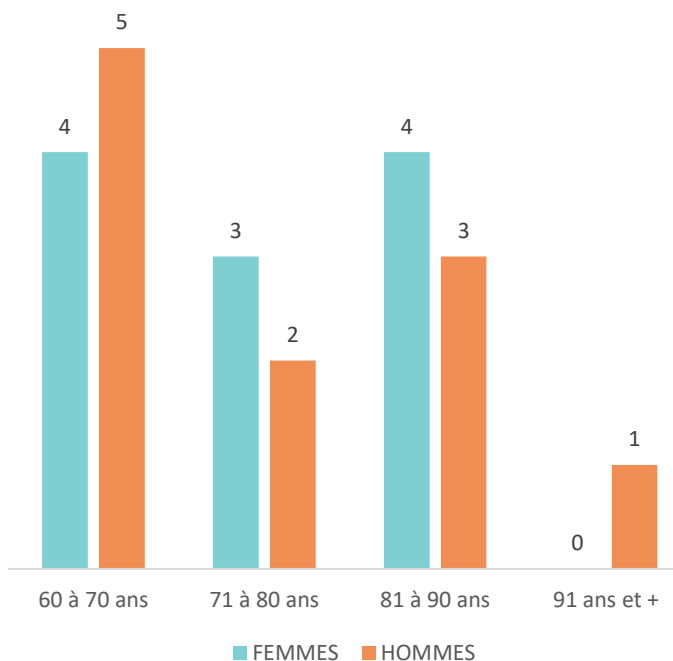
Au 31/12/2021, le site accueille **23 locataires** (12 femmes et 11 hommes) :

- 5 couples
- 13 personnes seules (7 veufs, 6 divorcés).

* 1 locataire a une compagne de 54 ans

4 d'entre elles sont originaires de Noidans-lès-Vesoul, les autres de communes Haute-Saônoises proches (Esprels, Provenchère,...).

NOMBRE DE LOCATAIRES PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE



LES ANIMATIONS

Les animations ont pour but d'offrir aux locataires des temps de partage, d'éveils et de découverte, tout en créant du lien entre eux et avec l'extérieur.

Chaque début de mois, les locataires sont destinataires d'un planning des animations pour lesquelles ils ont le choix de participer ou non. Il n'y a aucun caractère obligatoire.

La situation sanitaire étant toujours délicate, les animations ont repris lentement à partir du mois de février dans le plus grand respect des mesures à appliquer pour se protéger



LES PARTENARIATS

Il est important que les locataires du VillaGénération s'ouvrent et échangent avec l'extérieur. Le partenariat est donc le meilleur outil pour faire connaître et reconnaître. Différents partenariats sont mis en place et se mettent en place d'année en année.

Parmi eux :

- La **Mairie de Noidans-Lès-Vesoul et le CCAS**. Ceux-ci bénéficient de la salle commune les mardis et jeudis en après-midi pour leurs propres animations. Par ailleurs, certaines animations sont menées conjointement et sont proposées soit à VillaGénération, soit à la Mairie.
- L'**Espace Libre Jeunes (ELJ)** pour développer l'intergénérationnel.
- **Lycée Pontarcher** avec la section Accompagnement Soins et Services aux Personnes (ASSP).

LES CHOIX DE VIVRE À VILLAGÉNÉRATION

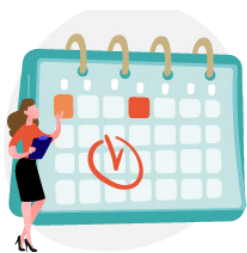
Chacun à sa raison d'être venu vivre au sein de ce dispositif mais les principales sont :

- rapprochement familial,
- propriétaires de maison devenues trop grandes, trop difficiles à entretenir,
- besoin de rompre l'isolement.

LES DÉPARTS ET LES ENTRÉES

Depuis l'ouverture du site, 12 départs ont eu lieu : 1 en 2013 (entrée en EHPAD), 2 en 2014 (retour en logement classique), 1 en 2015 (retour en logement classique), 1 en 2016 (entrée en EHPAD), 3 en 2017 (retour en logement classique), 1 en 2018 (entrée en EHPAD), 3 en 2019 (entrée en EHPAD), 1 décès, 4 en 2020 (1 entrée en EHPAD, 1 entrée à «Ages et vie», 1 retour en logement et 1 décès), 0 en 2021.





Janvier

- Confection et distribution de galette à domicile pour l'Épiphanie.
- Info pour l'ouverture du centre de vaccination à Vesoul et proposition de prise de RDV.
- Distribution des activités mémoire tous les vendredis

Février

- Quizz «Année 2000»
- Atelier «Méningez-vous»
- Dictée

Mars

- Atelier «Méningez-vous»
- Socio-esthétique, soins des mains
- Blind Test séries tv françaises
- Atelier Jeux
- Quizz «Le Printemps»

Avril

- Loto du printemps
- Atelier «Méningez-vous»
- Dictée
- Quizz «Pot Pourri 2021»

Mai

- «Petit bac»
- Atelier «Méningez-vous»
- Créations extérieures
- Jeu «Dessiner c'est gagné»
- Quizz «Prénoms de femme»

Juin

- Atelier «Méningez-vous»
- Repas en commun
- Jeu «Trivial Poursuite»
- Jeu «Dessiner c'est gagné»
- «N'oubliez pas les paroles»
- Repas en commun

Juillet

- Atelier créatif
- Atelier «Méningez-vous»
- Dictée
- Quizz contre les jeunes de l'ELJ
- Sortie à Champdamoy

Août

- Moment de convivialité
- Atelier «Méningez-vous»

Septembre

- Atelier Jeux
- Sortie à Champdamoy
- Quizz «Rentrée 2021»
- Repas moules/frites
- Dictée
- Atelier «Méningez-vous»

Octobre

- Semaine Bleue, rencontre avec les lycéens du Pontarcher
- Atelier Jeux
- Quizz
- Moment de convivialité

Décembre

- Dictée spéciale Noël
- «N'oubliez pas les paroles»
- Atelier «Méningez-vous»
- Repas de Noël
- Goûter de Noël

Novembre

- Dictée
- «N'oubliez pas les paroles»
- Quizz
- Poursuite Semaine Bleue, rencontre avec les lycéens
- Repas en commun



MAISONS RELAIS

Le **dispositif maison relais** a été mis en place par la circulaire du 10 décembre 2002. L'UDAF 70 a ouvert sa première maisons relais sur les sites de VESOUL et LUXEUIL LES BAINS en décembre 2005, puis s'est développé également sur GRAY puis ECHENOZ LA MELINE.

Enfin, en avril 2021, la maison relais s'est déployé à Jussey, dans un ancien hôtel racheté par la commune et entièrement rénové pouvant accueillir jusqu'à 10 résidents.

LA VIE EN MAISONS RELAIS

La finalité de la maison relais est de permettre aux personnes accueillies de se réinscrire dans l'habitat durable tout en consolidant leur ancrage dans un réseau relationnel, social, culturel et affectif.

Le rôle des maîtresses de maison comprend des actions d'animation, de médiation et de régulation du groupe, d'accompagnement individuel de proximité qui peuvent être autant d'appuis dans la construction d'un « chez soi » pour le résident.

C'est ainsi que les événements de la vie quotidienne sont fêtés (anniversaire, Noël, chandeleur, etc...).

De même, les maîtresses de maison accompagnent les résidents pour s'insérer dans une dynamique sociale et s'ancrer dans un territoire, les stimulent, veillent à leur santé et leur hygiène. L'objectif poursuivi est de développer le lien des résidents avec leur environnement.

Bilan 2021

Au cours de l'année 2021 le taux d'occupation a chuté en comparaison aux années précédentes.

En effet, le taux d'occupation de 2021 est de 80,35 % alors qu'en 2020 le taux d'occupation était de 97,88 % et en 2019 de 96,83 %.

Ceci s'explique par l'ouverture de la nouvelle maison relais de JUSSEY au 1 avril. En effet, l'arrivée des résidents dans cette structure s'est faite de façon progressive de ce fait au 31 décembre le taux d'occupation était de 53,88 %.

Dans les autres maisons relais, nous constatons que certains résidents sont partis pour d'autres lieux de vie (logement autonome, structure d'hébergement médico-sociale, structure médicale, etc...) et que l'orientation de nouveaux candidats vers les maisons relais a été freinée ou reportée compte tenu du contexte sanitaire lié au COVID.

De ce fait, les places libres n'ont pas été occupées aussi rapidement que les autres années. La vacance des chambres est de 4 mois en moyenne (avec une variation de 1 mois à Echenoz et 11 mois à Gray).

REPARTITION DES PLACES PAR MAISONS RELAIS



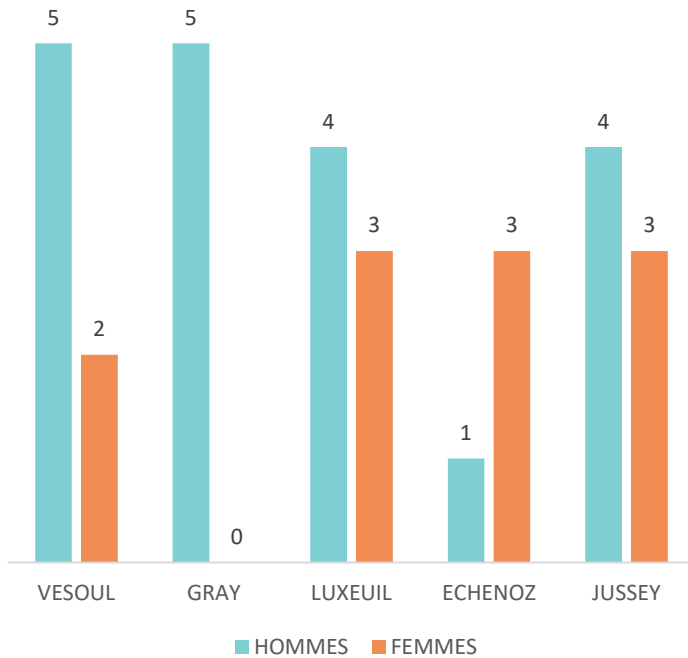
LES RÉSIDENTS DES MAISONS RELAIS

Nombre de résidents au 31/12/2021 = 30

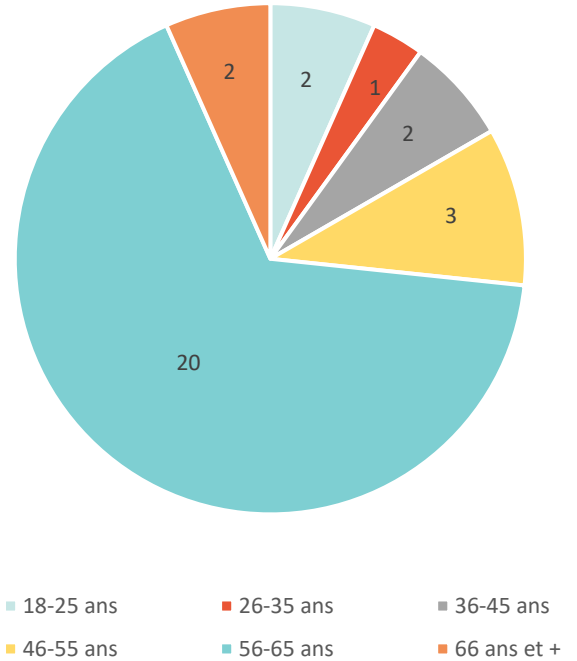
Nombre de femmes = 11 (soit 36,6%)

Nombre d'hommes = 19 (63,3%)

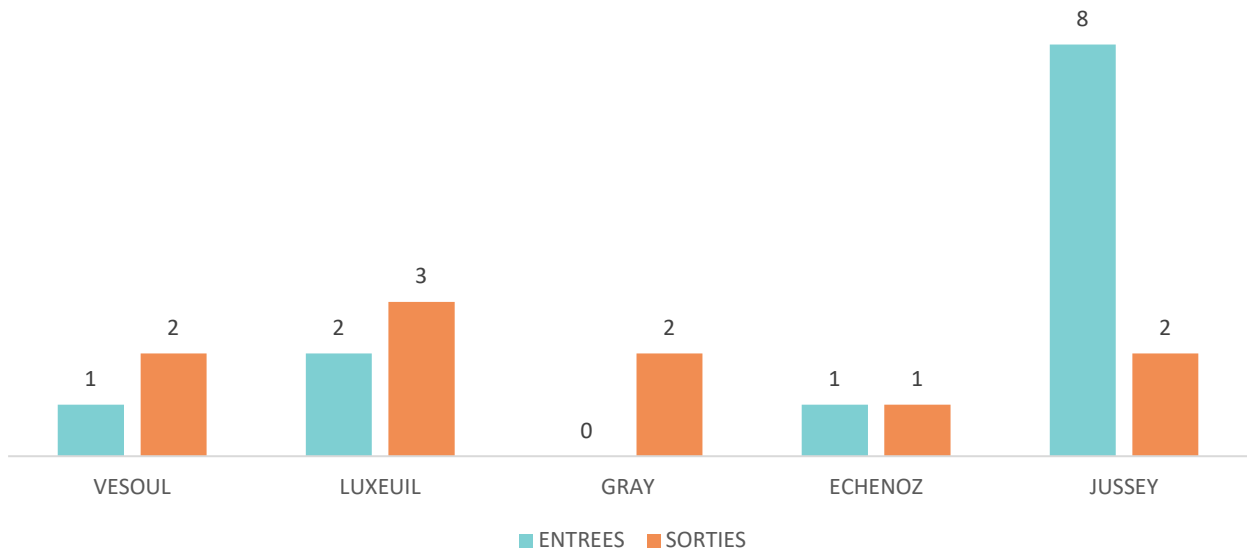
REPARTITION DES RESIDENTS PAR MAISONS RELAIS ET PAR SEXE



REPARTITION DES RESIDENTS PAR TRANCHE D'ÂGE



ENTREES ET SORTIES PAR MAISONS RELAIS EN 2021



DURÉE DU SÉJOUR DES RÉSIDENTS EN MAISON RELAIS

La durée moyenne du séjour d'un résident en maison relais est de un peu plus de 7 ans. En effet, le dispositif maison répond aux besoins de stabilité d'une population qui au départ est souvent en rupture avec la société.

De fait, lorsqu'un résident trouve « sa place » au sein d'une maison relais et qu'il y recrée du lien avec les personnes qui l'entourent, son souhait est d'y rester le plus longtemps possible.

Les faits marquants

L'année 2021 a été marquée par différents événements au sein du service maisons relais.

LA CRISE SANITAIRE

Comme toute la population, nous avons été impactés par la crise sanitaire qui sévit depuis début 2020. Les maîtresses de maison ont été le relais des différents protocoles sanitaire qui leur ont été transmis par l'UDAF.

Ceci se traduit, au sein des maisons relais, entre autre par l'application stricte des gestes barrières avec port du masque obligatoire pour les résidents lorsqu'ils circulent dans les parties communes, le rappel régulier de la nécessité de se laver les mains, la suspension de toutes les sorties en groupe et de tous les repas communs avec les maîtresses de maisons. A certaines périodes, des dépistages massifs ont dû être réalisés pour les résidents ayant été en contact avec des malades du COVID 19.

Les maîtresses de maison ont également organisé les rendez-vous pour la vaccination de tous les résidents en s'assurant de leurs accords.

OUVERTURE DE LA MAISON RELAIS DE JUSSEY

Le 1 mars 2021 s'est ouvert la maison relais de Jussey située 77 rue Gambetta au coeur de la ville de Jussey. Cette structure peut accueillir 10 résidents.

Tout au long de l'année, le recrutement des candidats pour venir vivre à la maison relais fut freiné par la crise sanitaire. En effet, le protocole sanitaire compliquait l'organisation de visites et de journées d'intégrations.

Une nouvelle équipe de maîtresses de maison fut mise en place et les candidats accueillis ont pu s'intégrer dans leur nouveau lieu de vie.

Cette phase est toujours délicate puisque que chacun se trouve bouleversé dans ses habitudes et sa vie quotidienne. Tous doivent faire preuve d'attention pour leur entourage et trouver un nouvel équilibre en tenant compte du bien être du groupe. C'est pourquoi la montée en charge de la maison relais de Jussey n'est pas encore arrivée à son terme. En effet, au cours de cette première année nous avons accueilli 8 résidents à la maison relais de Jussey et nous avons constaté le départ de 3 d'entre eux entre le mois de juin et le mois de décembre.

SÉANCES DE PILATES POUR TOUS LES RÉSIDENTS

Au cours de l'automne 2021, grâce à une enveloppe financière supplémentaire attribuée par nos financeurs, nous avons fait appel à un coach sportif pour réaliser des séances de PILATES dans toutes les maisons relais 1 fois par mois, durant 6 mois. Les séances durent 1 heure et chaque résident est sollicité pour y participer en fonction de ses capacités.

Le Pilates est une méthode de renforcement musculaire basée sur des exercices à exécuter précisément, qui affermissent le corps. La méthode est basée sur l'activation des muscles profonds du centre du corps couplée à une respiration spécifique.

Pratiquée régulièrement, cette méthode permet une amélioration de la posture souvent responsable des maux de dos, une tonification du corps et un bon équilibre musculaire, un assouplissement des articulations.

"Le Pilates développe le corps uniformément, corrige les mauvaises postures, redonne de la vitalité physique, revigore l'esprit" Joseph Pilates

Cette action avait déjà été proposée en 2019 mais n'avait pas pu être reconduite pour 2 raisons : faute de financement et crise sanitaire qui interdisait tout rassemblement en local fermé.

LE DÉCÈS D'UNE MAÎTRESSE DE MAISON

Enfin, le 15 novembre 2021, la maîtresse de maison titulaire de la maison relais de Luxeuil décédait.

Présente à ce poste depuis 15 ans, Mme Michèle RISS veillait au bien être quotidien de l'ensemble des résidents de la maison relais. Elle a su, durant toutes ces années, développer un partenariat de proximité lui permettant de faire face efficacement à toutes les situations délicates rencontrées au sein d'une maison relais. Bienveillante et attentive à tous, elle était, pour tous les résidents, la personne de confiance sur qui ils pouvaient compter.

Cette disparition subite a fortement impacté l'ensemble du service mais aussi les résidents de la maison relais de Luxeuil qui y étaient très attachés.

Une organisation transitoire a pu être mise en place grâce à l'investissement des maîtresses de maison remplaçantes qui ont, durant plusieurs mois, pallier efficacement à cette absence.

Un recrutement a été effectué et une nouvelle professionnelle a été embauchée début janvier 2022.



ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

Définition et missions du poste

LA STRATÉGIE DU « LOGEMENT D'ABORD »

La stratégie du « logement d'abord » vise à privilégier l'accès au logement autonome et le maintien dans le logement pour un maximum de ménages, limitant le recours aux solutions d'hébergement aux ménages le nécessitant.

Dans cet esprit, il convient de favoriser les dispositifs d'accompagnement permettant l'accès au logement autonome de ménages qui jusque-là en étaient exclus du fait de leurs difficultés. L'accès de ces ménages au parc social ou privé nécessite un accompagnement spécifique, adapté à la nature de leurs difficultés financières et/ou d'insertion sociale, en amont du relogement, en aval du relogement et le soutien des ménages dans la période qui suit le relogement.

L'Etat a institué un Fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL) dont l'objet est de financer : des actions d'accompagnement personnalisé des personnes reconnues prioritaires et auxquelles un logement doit être attribué en urgence, en application du cinquième alinéa du II de l'article L. 441-2-3 pour favoriser leur accès à un logement social et leur maintien dans le logement.

Commande sociale détaillée

Une convention est signée pour l'année 2021 entre l'État d'une part, représenté par Monsieur le Préfet de Haute-Saône et l'UDAF 70 représentée par son président, Monsieur Daniel KUHN .

L'accompagnement vers et dans le logement correspond à des mesures exclusivement ciblées sur l'accès et le maintien dans le logement. Il s'agit d'offrir un accompagnement personnalisé et adapté à la situation du ménage permettant un accès direct au logement, les sorties d'hébergement vers le logement et le soutien des ménages dans la période qui suit le (re)logement ainsi que la prévention des expulsions.

- *Accompagnement Vers le Logement (AVL)* : aider les personnes ou familles fragiles dans la recherche d'un logement adapté à leur situation en définissant avec elles un projet réaliste et de les accompagner pour réaliser les démarches préalables à l'entrée dans le logement ;
- *Accompagnement Dans le Logement (ADL)* : aider à apprendre être responsable de leur logement : paiement régulier du loyer et des charges, entretien du logement, accès aux droits, relation de bon voisinage et insertion dans le logement et quartier.

Un poste au centre d'un réseau partenarial

Le travailleur social chargé de l'AVDL intervient auprès de 2 catégories de personnes :

- les personnes en procédure d'expulsion,
- les réfugiés statutaires avec des ressources.

L'accompagnement proposé concerne en priorité l'accès et le maintien dans le logement. Néanmoins, il s'étend sur d'autres domaines. Un partenariat a donc été mis en place avec l'ensemble des administrations et structures sociales afin d'accompagner les personnes dans leurs démarches de la vie quotidienne liées principalement :

- au logement (HABITAT 70, NEOLIA, SOLIHA, CAF, Conseil Départemental...)
- mais également :
- à la santé (CPAM, mutuelles, associations caritatives, personnel soignant)
- au budget, à la consommation (Banques, Banque de France, cabinets de recouvrement, huissiers.....)
- à l'insertion sociale et professionnelle (pôle emploi, mission locale, associations caritatives...)



Caractéristiques des interventions sociales et du public

LES INTERVENTIONS SOCIALES

Saisine des mesures AVDL

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) et la CCAPEX saisissent directement le travailleur social pour la mise en place d'une mesure AVDL.

Pour les autres structures (Centre médico social, CCAS, CADA,...), les dossiers sont présentés en commission SIAO.

Le public

Les mesures AVDL s'adressent à deux types de public :

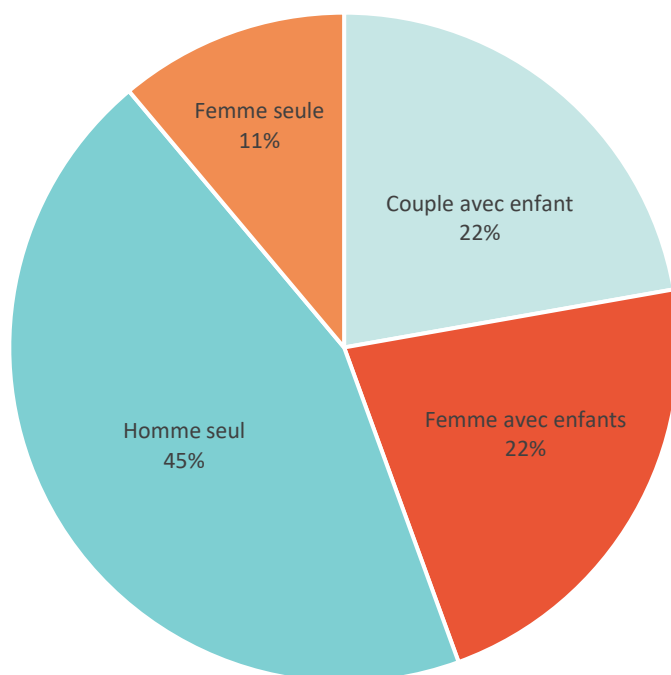
- *les personnes ou familles en procédure d'expulsion*
- *les personnes réfugiées statutaires* : Les personnes régularisées par l'obtention d'un titre de réfugié ou d'une protection subsidiaire doivent sortir des dispositifs qui les accueillent pour s'orienter vers une solution de logement ou d'hébergement.

Quelques chiffres pour 2021

Nombre de ménages accompagnés (dont mesures débutées en 2020)	58 (dont 27 ayant débuté en 2020)
Nombre de ménages adressés à l'UDAF	43
Nombre de ménages adressés à l'UDAF et ayant bénéficié d'un accompagnement	31
Nombre de ménages suivis simultanément par l'association en file active par mois	19 par mois
Durée moyenne de la mesure par ménage en mois	10,2 mois par ménage en procédure d'expulsion et 29,5 mois par ménage réfugié
Délai moyen de déclenchement de la mesure à compter de l'orientation	8,4 jours
Nombre de ménages adressés et ayant bénéficié d'un accompagnement sur la durée de la convention et ayant accédé à un logement	31 (dont 9 en cours de recherche de solution de logement)

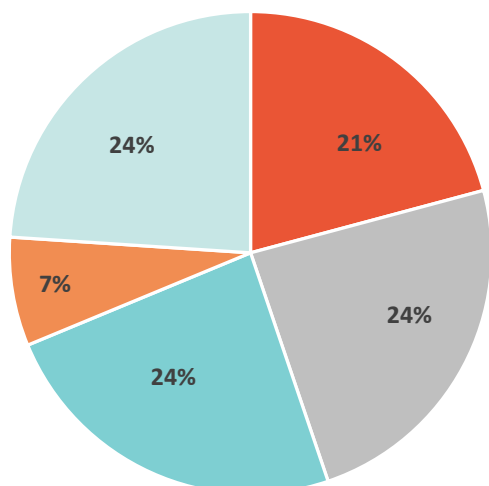
Caractéristiques du public

TYPES DE MENAGES ORIENTES PAR LA CCAPEX



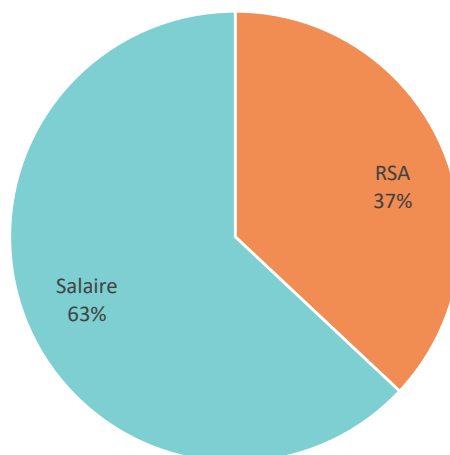
Les ressources des ménages

RESSOURCES DES MENAGES ORIENTES PAR LA CCAPEX



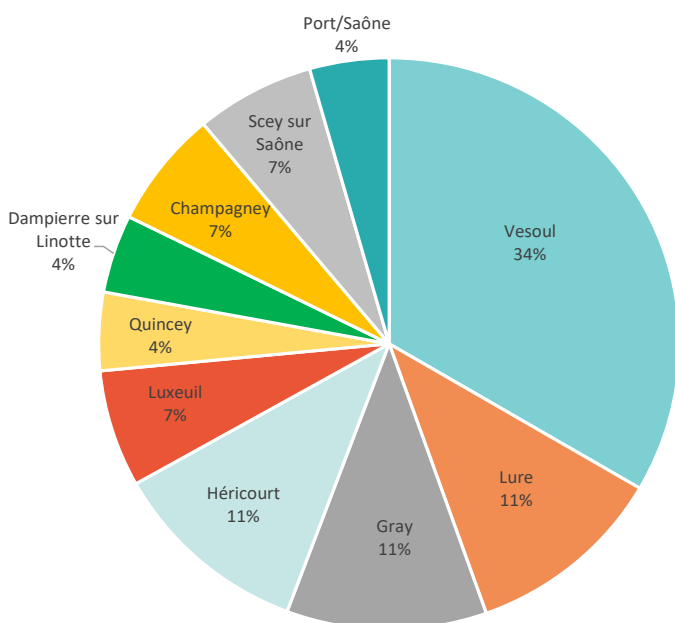
■ Aucune ressource ■ RSA ■ Salaire ■ Pension de retraite ■ Prestations familiales CAF

RESSOURCES DES MENAGES ORIENTES PAR LES STRUCTURES ACCUEILLANT LES REFUGIES

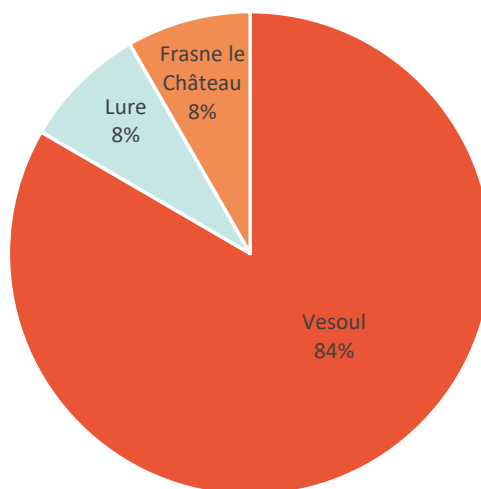


La localisation

LOCALISATION DES MENAGES EN PROCEDURE D'EXPULSION



LOCALISATION DES MENAGES ORIENTES PAR LES STRUCTURES ACCUEILLANT LES REFUGIES



Activités du travailleur social AVDL

INTERVENTIONS SOCIALES D'AIDE À LA PERSONNE

Une intervention sociale d'aide à la personne est un accompagnement social personnalisé basé sur des objectifs précis et adaptés.

Le terme intervention se conjugue bien avec aide, puisque l'intervention du travailleur social chargé de l'AVDL consiste à permettre à la personne de développer ses capacités, aider la personne à modifier sa situation et résoudre les problèmes qu'elle rencontre, notamment en terme de logement.

Les démarches d'accompagnement vers et dans le logement

Le travailleur social chargé de l'AVDL accompagne les personnes dans différentes démarches liées à l'accès au logement, la préparation à l'entrée dans les lieux, l'entrée dans les lieux et l'accompagnement dans le logement. Pour toute mesure AVDL mise en place, un contrat d'accompagnement et un Document Individuel de Prise en Charge est complété et signé. Chaque contrat est individualisé avec des objectifs d'accompagnement et une durée d'accompagnement de 4 mois renouvelable 1 à 2 fois.

L'accompagnement des ménages :

- **Les réfugiés statutaires** sont généralement des hommes seuls et jeunes (- de 30 ans) bénéficiant du RSA ou en emploi devant sortir des dispositifs qui les accueillent. Une mesure AVDL se met alors en place pour l'accès au logement puis pour le maintien dans le logement.

L'accompagnement se concentre sur l'apprentissage du quotidien : comprendre le rôle du propriétaire et du locataire, gérer son budget, reconnaître les courriers reçus et y répondre, préparer l'autonomie de la personne dans le logement.

- *L'accompagnement vers le logement* : se traduit par une définition du projet de logement : visite de l'appartement, et rencontre avec le propriétaire, rencontre tripartite avec explication des règles et devoirs du locataire, travail sur le budget, achat de mobilier si besoin
- *L'accompagnement dans le logement* : est plus soutenu et se traduit par des accompagnements physiques à la banque (effectuer des virements, faire un solde tout compte,...), dans les administrations (Préfecture, CAF, CPAM), vers Pole Emploi ou même le médecin traitant ou le CMP pour certains.

Nous constatons une baisse des orientations due à la mise en place du dispositif AIR qui accompagne les réfugiés statutaires.

- **Les personnes en procédure d'expulsion** sont des personnes qui sont souvent isolées, sans accompagnement, et présentant une complexité de problématiques. Le premier point travaillé est celui du budget avec l'accès aux droits. En raison de rupture d'accompagnement, certaines personnes s'isolent et leurs droits ne sont plus à jour. Ensuite l'accès au logement est abordé. Une attention particulière est faite sur les capacités de la personne à accéder à un logement ou non. Dans le cas où l'accès à un logement autonome est possible, des recherches sont faites dans le parc public et privé. Les ménages peuvent être accompagnés pour l'installation dans leur logement. Enfin, l'accompagnement se poursuit dans le cadre du maintien dans le logement. Il se traduit par un accompagnement d'aide à la gestion budgétaire, une aide administrative. Mais il peut arriver que cette aide contractuelle ne suffise pas, alors le travailleur social peut être à l'origine d'une demande de mesure de protection pour la personne.

Pour toutes les mesures AVDL débutantes, un état des lieux du suivi administratif, budgétaire et professionnel est réalisé avec la personne. L'accès aux droits est la priorité, puis en fonction des problématiques rencontrées par la personne, différents objectifs sont fixés avant l'entrée dans le logement.

Les activités réalisées :

Pour mettre en œuvre ces accompagnements, différentes activités ont été réalisées dans un but final : permettre à la personne d'accéder à un logement autonome et/ou permettre le maintien dans le logement dans les meilleures conditions possibles :

- **Demandes FSL**
- **Dossier de demande d'aide au logement**
- **Dossiers bailleurs sociaux et Soliha**

- **Dossiers CSS**
- **Déclarations de revenus aux impôts** : Les personnes accompagnées sont éloignées pour la plupart de ce genre d'obligation, pourtant nécessaire pour différentes démarches administratives.
- **Démarches par rapport à l'appropriation du logement** : Informations quand à l'accès au logement, recherche de mobilier à bas prix, contact des associations caritatives, aménagement du logement....
- **Accompagnement physique pour certaines démarches administratives** : Notamment pour les personnes désocialisées mais aussi les personnes qui maîtrisent difficilement le Français. Déplacements dans différents lieux : bailleurs sociaux et privés, magasin pour aménagement, pôle emploi, banques, CAF, CPAM...
- **Accompagnement budgétaire** : Détermination du budget disponible mensuel et hebdomadaire, mise en place au maximum de virements automatiques, mensualisations des charges
- **Entretiens téléphoniques** : Pour prise de contact avec les partenaires, les usagers et les administrations. Souscription de contrat énergie (électricité, gaz)
- **Orientations auprès d'organismes compétents** : Liées à la santé (ANPAA, CMP...), liées à l'emploi (pôle emploi), liées aux démarches administratives (CAF, CPAM, centre des impôts)...
- **Écoute et soutien moral des personnes** : Les personnes en difficultés ont souvent besoin de se confier et d'aborder des éléments sur leur passé, leur enfance, leurs inquiétudes...cela nécessite parfois une réorientation vers des professionnels de l'écoute.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Les mesures AVDL sont mises en place lors d'accompagnements individuels pour l'accès et/ou le maintien dans le logement.

La spécificité « d'aller vers » permet de se rendre disponible dans une posture d'écoute, de respect et d'accepter de rentrer dans l'univers de la personne accompagnée, et surtout de partir des besoins de la personne et faire avec elle, l'aider à la réalisation de ses choix dans le respect de ses refus... Le travail en partenariat est au centre des accompagnements. L'AVDL est un outil d'accompagnement reconnu par les partenaires. Il est à noter qu'un gros travail en amont de l'ouverture des mesures est effectué par le travailleur social. L'orientation n'aboutit pas toujours sur une mise en place de l'accompagnement. C'est le résultat d'une prise de renseignements auprès des différents intervenants, et parfois de déplacements au domicile des ménages. L'accompagnement de la personne ou du ménage est global, ne peut se limiter au logement.

Fin 2021, une subvention a été allouée pour le renforcement du dispositif initial et la création de 2 postes dans le cadre du programme « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables ». Ce qui permettra à un plus grand nombre et plus rapidement d'accéder directement à un logement ordinaire, de faciliter les sorties d'hébergement et le soutien des ménages dans la période qui suit le (re)logement; Egalement, cela permettra d'intervenir plus en amont de la procédure d'expulsion.

PÔLE PROTECTION DES PERSONNES ET DE L'ENFANCE

MANDATAIRES JUDICIAIRES À LA PROTECTION DES MAJEURS

Le service exerce divers types de mesures, dans le respect des dispositions du Code civil et du Code de procédure civile.

Sauvegarde de justice

est une mesure provisoire : la personne conserve l'exercice de ses droits sous réserve des actes pour lesquels un mandataire spécial a été désigné.

Curatelle

est une mesure d'assistance. Avec une mesure de curatelle, le curatelaire ne peut faire des actes de disposition qu'avec l'assistance du curateur. Avec la mesure de curatelle renforcée, c'est le curateur qui perçoit seul les revenus du curatelaire et assure seul le règlement des dépenses.

Tutelle

est une mesure de représentation. Le tuteur effectue des actes de disposition, avec l'autorisation du juge ou du conseil de famille ; agit sans autorisation pour les actes d'administration.



Précisons par ailleurs que la curatelle n'est prononcée que s'il est établi que la sauvegarde de justice ne peut assurer une protection suffisante. La tutelle ne l'est que s'il est établi que lorsque ni la sauvegarde, ni la curatelle ne peuvent assurer une protection suffisante (article 440 du Code Civil).

NOMBRE DE MESURES
AU 31.12.2021



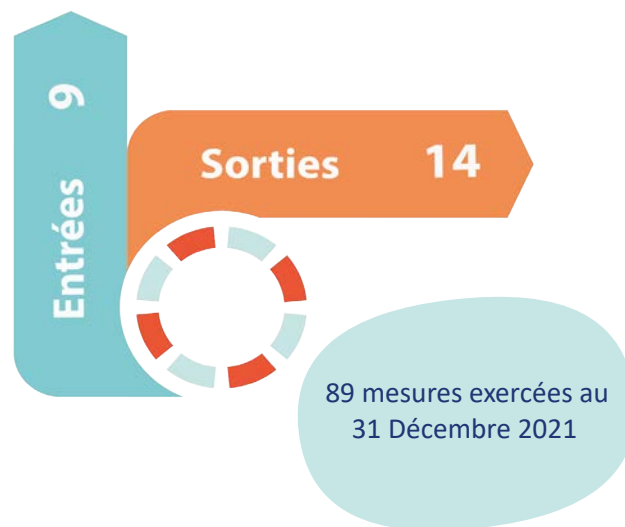
DÉLÉGUÉS AUX PRESTATIONS FAMILIALES

Mesure Judiciaire d'Accompagnement à la Gestion du Budget Familial

La MJAGBF est une mesure subsidiaire à la Mesure d'Accompagnement en Économie Sociale et Familiale (MAESF). Elle remplace l'ancienne Tutelle aux Prestations Sociales Enfants (TPSE) du Code de la Sécurité Sociale.

C'est une mesure d'assistance éducative qui vise, à partir de la gestion des prestations familiales, et par une prise en compte globale des difficultés familiales et de l'ensemble des besoins, à répondre aux besoins liés à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants, mais aussi à l'amélioration des conditions de vie des parents, à travers le rétablissement des conditions d'une gestion autonome des prestations familiales.

Le délégué aux prestations familiales prend les décisions en s'efforçant de recueillir l'adhésion des parents.



TUTELLES AUX BIENS MINEURS, AD'HOC MINEURS ET MAJEURS

Tutelle aux biens mineurs

Les biens d'un mineur sont généralement gérés par ses deux parents ou par l'un d'eux. Mais il arrive qu'une **tutelle aux biens d'un mineur** soit décidée par le Juge des Tutelles Mineurs : le tuteur désigné sera soit l'administrateur légal (si le parent est

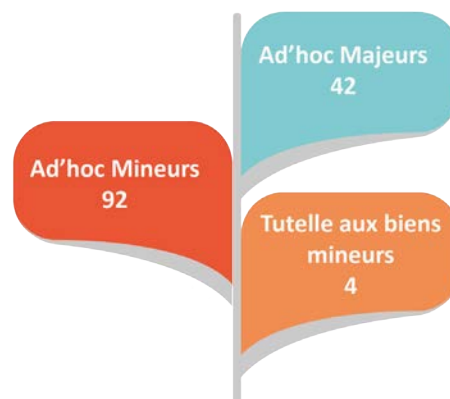
décédé ou privé de l'exercice parental), soit un tiers. L'UDAF exerce cette activité depuis plusieurs années conformément à une convention signée avec le Conseil Départemental.

Ad'hoc mineurs et majeurs

S'agissant des mineurs, il est possible de définir l'**administrateur ad'hoc** comme une personne, physique ou morale, désignée par un magistrat, qui se substitue aux administrateurs légaux, c'est-à-dire les parents, pour représenter leur enfant mineur dans une procédure en cours ou à l'occasion d'un acte.

Quant aux mandats d'administration ad'hoc concernant des majeurs, l'UDAF est désignée, par le Juge des Tutelles Majeurs, en présence d'un conflit d'intérêt entre la personne protégée et le mandataire spécial, curateur ou tuteur désigné, afin d'effectuer un mandat précis et délimité, majoritairement le règlement d'une succession ou la vente d'un bien.

NOMBRE DE MESURES AU 31.12.2021



INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

L'UDAF de Haute Saône, forte à la fois de sa mission générale d'accompagnement des familles et de son savoir-faire au niveau des mesures de protection, continue de développer ce service gratuit aux familles sur le Département. Le service d'aide aux tuteurs familiaux a pour objectif d'accompagner les tuteurs et curateurs familiaux afin qu'ils puissent assurer au mieux l'exercice de leur mandat.

Les familles qui exercent directement une mesure de protection pour un proche se trouvent parfois désemparées devant les obligations légales et administratives à remplir (comptes de gestion, inventaires, assurances, requêtes et courriers administratifs, ...).

Le service s'adresse donc à toutes les personnes en charge de la mesure de protection d'un proche ou celles qui ont un proche à protéger et s'interrogent sur les mesures de protection.

Bilan 2021

Il y a eu une nette croissance de l'activité au cours de l'année 2021, **105 appels téléphoniques en 2021**, 74 en 2020, **28 accompagnements en permanence physique en 2021**, 13 en 2020, **68 rendez-vous personnalisés en 2021**, 52 en 2020, **128 mails ou courriers en 2021**, 50 en 2020 dans un contexte bien impacté par la crise sanitaire.

8 actions collectives ont été organisées par l'équipe au sein des IME, EHPAD du Rocher, de l'école d'infirmiers, à la DSSP avec les conseillers en économie sociale et Familiale, au sein du Dispositif d'appui à la coordination.

Il y a une recrudescence de demandes d'informations par les partenaires, (Assistants Sociales, Médecins...) mais aussi par des personnes elles-mêmes, qui désirent bénéficier d'une mesure de protection. La majorité des demandes est surtout axée en amont de la mesure. Les familles désirent avoir des renseignements sur les types de mesure, (curatelle, tutelle et l'habilitation familiale), sur les démarches à effectuer pour une mise en place d'une mesure de protection, sur le rôle et obligations du tuteur familial.

L'activité est lissée sur l'année, elle n'est plus essentiellement centrée sur les comptes de gestion. Pour les demandes d'information en cours de mesure, il y a une nette augmentation de demande sur le patrimoine (inventaire, régimes patrimoniaux, fiscalité, succession, ventes immobilières, location immobilière...).

Les mails sont utilisés pour l'envoi d'outils, de documents administratifs, la liste d'experts, la malette pédagogique... La création de la malette pédagogique par l'UNAF est un outil indispensable, synthétique. Elle présente le cadre général des mesures et de protection et permet aux tuteurs familiaux de trouver des éléments de réponses à leurs questionnements tout au long de la mesure. Elle est utilisée par les intervenants auprès des tuteurs familiaux.

Pour permettre aux familles d'assurer leur mission en toute sérénité tout en préservant les intérêts du majeur protégé, l'UDAF propose :

- des informations générales sur les principes fondamentaux de la protection juridique, les différentes mesures et la procédure de mise sous protection
- un soutien technique à la rédaction de requêtes, de comptes-rendus de gestion, de courriers, etc...

Trois Mandataires à la Protection des Majeurs, titulaires d'un diplôme de niveau 3 et du certificat national de compétences MJPM, mettent en oeuvre les missions du service avec l'appui de l'encadrement au sein des locaux de l'UDAF (Vesoul, Gray et Lure) ainsi qu'en permanences extérieures.



Les rendez-vous personnalisés sont indispensables, il est difficile d'expliquer par mail ou par téléphone, les démarches administratives, les comptes de gestion par exemple. Les lieux de rendez-vous avec les tuteurs familiaux sont surtout au sein de l'UDAF, à Vesoul et à Gray. Il y a quelquefois des rendez-vous à domicile, lorsque les tuteurs ne peuvent se déplacer, ou en compagnie d'autres partenaires, qui ont besoin de l'aide du service pour expliquer aux familles, les différentes mesures.

Les permanences au tribunal s'effectuent surtout à Lure. Depuis le premier confinement, et les changements de Juges des Tutelles, il n'y a plus de possibilités de permanence au Tribunal de Vesoul.

Les deux Juges actuels sont très favorables à remettre une permanence au Tribunal à Vesoul. Elles sont prêtes à organiser des journées d'audience différemment, (journée pour les tuteurs familiaux, journée pour les tuteurs professionnels).

Le repérage du dispositif est acquis pour les personnes ayant déjà utilisé le service, 174 personnes connaissaient le service en 2021, 87 en 2020.

Certains tuteurs connaissent l'existence du service au sein d'autres UDAF, par internet, ou par des connaissances, et ont spontanément contacté le standard. Il y a une recrudescence de ce mode de repérage. Les plaquettes, affiches étant en cours de réfection en 2021, n'ont pas permis de faire une communication plus massive autour de ce service.

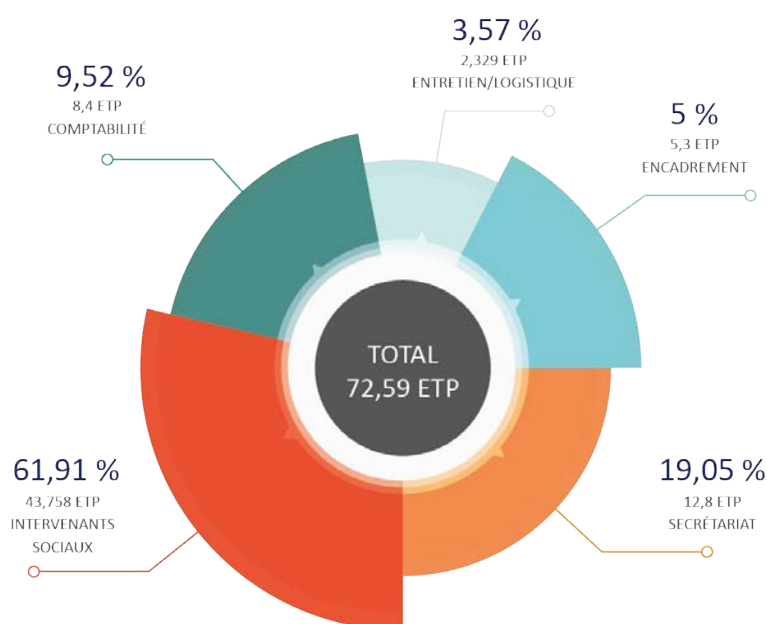
Les réunions régionales n'ont pu s'effectuer en présentiel. Elles ont eu lieu en visioconférence (2 en 2021), mais il n'y avait pas d'efficacité pour échanger autour des outils, des pratiques, et des désagréments techniques (coupures...).

PÔLE DES SERVICES SUPPORTS

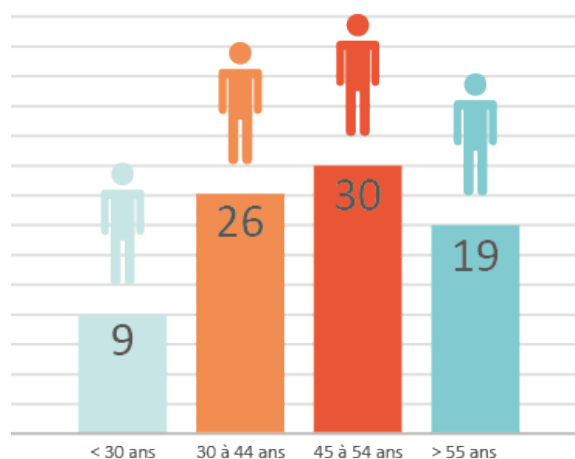
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Au 31 Décembre 2021, l'UDAF comptait **84 salariés** dont **73 salariés en CDI**, **11 salariés en CDD** et **48 travaillant à temps plein** pour **36 salariés à temps partiel**.

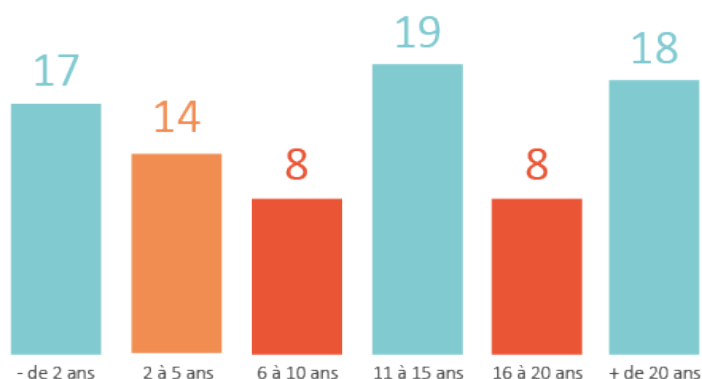
Nombre de salariés par ETP



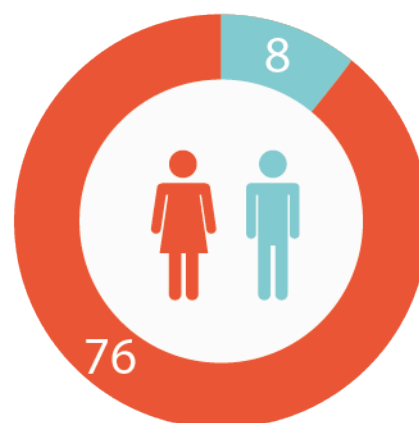
Répartition des âges



Répartition par ancienneté



Répartition Femmes/Hommes



Instances représentatives du personnel

- Comité Social et Economique (CSE)** : Il s'est réuni les 19 Janvier, 25 Février, 16 Mars, 1 Avril, 27 Avril, 20 Mai, 15 Juin, 14 Septembre, 12 Octobre, 18 Novembre et 14 Décembre dont 7 fois en séances plénières concernant la santé, la sécurité et les conditions de travail et 2 fois en séance extraordinaire. La **Négociation Annuelle Obligatoire (NAO)** : La NAO s'est tenue dans les conditions légales.

SERVICE COMPTABILITÉ ET MOYENS GÉNÉRAUX

Composé de 14 personnes (13 employés et 1 cadre), le service intervient sur : la comptabilité tutelles et la comptabilité générale ainsi que sur le standard, la GED, l'entretien des locaux et le suivi informatique.

Comptabilité tutelles

Dans le cadre de la séparation des pouvoirs (ordonateur - payeur), le service comptabilité tutelles intervient en exécution d'ordres transmis par les mandataires judiciaires en charge de la gestion de la mesure, dans le respect des règles comptables.

1 370 comptes de gestion annuels

transmis aux deux Tribunaux du département avec pièces justificatives des dépenses supérieures à 200 € ainsi que les relevés bancaires.

9 948 bons d'achat

Etablissement des salaires et charges sociales

des employés de maison et familles d'accueil pour 21 salariés.

66 837 factures

payés par virement aux fournisseurs

Numérisation

de l'ensemble des documents comptables.



48 121 virements

sur les comptes des familles et majeurs protégés.

Suivi de 6 606 comptes bancaires

avec récupération des informations par télétransmission en provenance de 7 banques (Banque Postale, BNP, Banque Populaire, CRCA, Crédit Mutuel, Crédit Coopératif, Caisse d'Epargne) et une saisie manuelle pour les autres établissements bancaires.

Service comptabilité générale et moyens généraux

Le service assure la saisie des écritures (recettes et règlement de factures), le suivi de la trésorerie et des budgets prévisionnels ainsi que l'élaboration des comptes annuels et du bilan.

Il assure, par ailleurs, les tâches liées à la gestion administrative du personnel : suivi des contrats, des horaires, des congés et absences (maladie, maternité, délégations syndicales, formation) et ce en lien avec Madame la Directrice.

Il établit les salaires et charges sociales du personnel ainsi que des familles, accueil ou employés de maison des majeurs.

Il scanne les documents comptables (relevés, factures, courriers...).

Il est également en charge de la logistique : gestion du matériel et des fournitures administratives ; suivi du parc des véhicules de service (16 au total), l'entretien des locaux, du parc informatique ainsi que des archives.

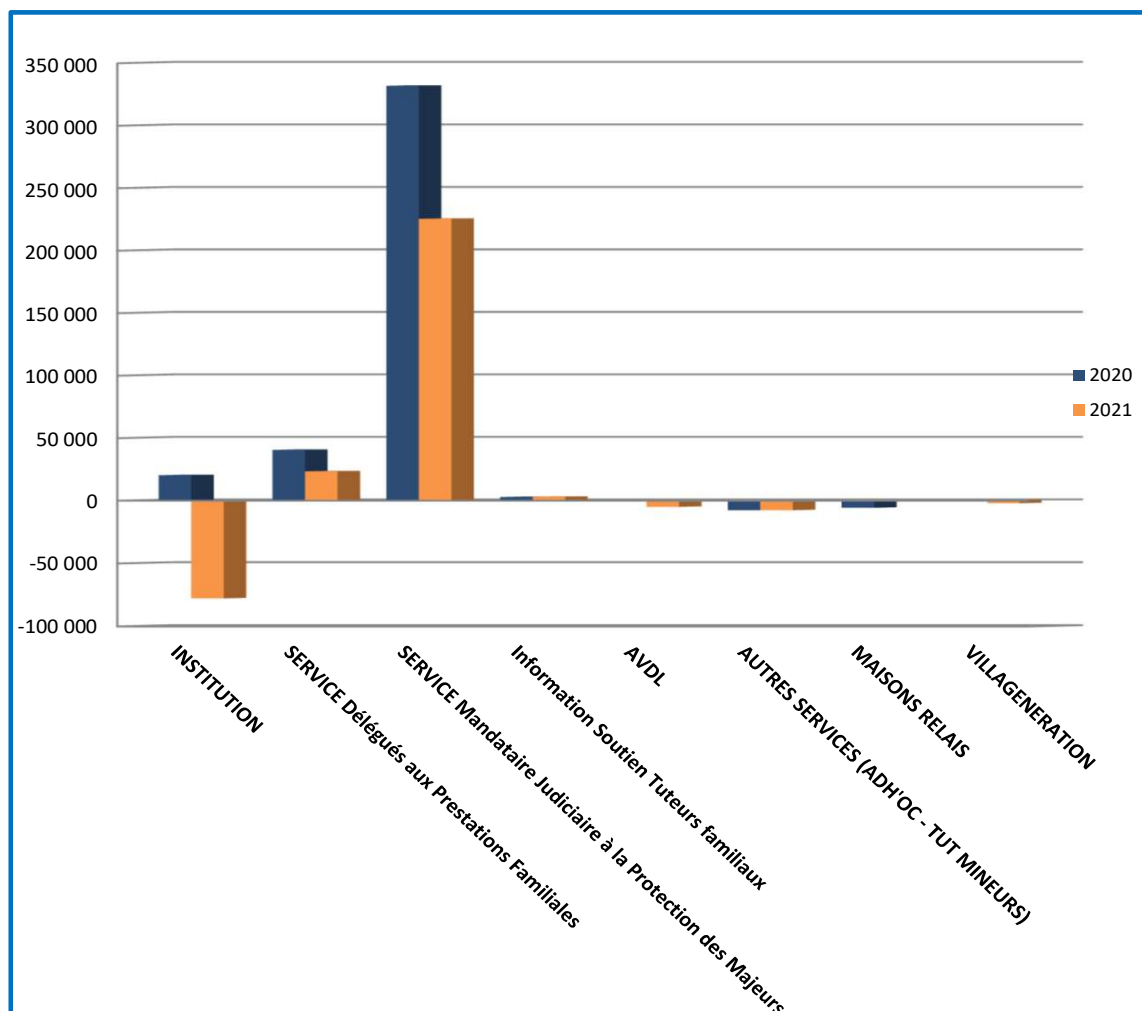
Les visites et appels recensés sur les antennes Lure et Gray concernent majoritairement les majeurs protégés alors que le standard général du siège à Vesoul accueille les majeurs mais aussi le public reçu par les services de l'Institution (MicroCrédit, Familles Conseils, Lutte contre l'Illettrisme...) ainsi que les partenaires.

RAPPORT FINANCIER

RÉSULTATS PAR SERVICES 2019-2020-2021

SERVICES	2019	2020	2021
INSTITUTION	-19 056,42	20 064,33	-78 070,08
SERVICE Délégués aux Prestations Familiales	48 675,13	40 297,20	23 185,47
SERVICE Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs	172 939,14	331 644,19	225 215,60
Information Soutien Tuteurs familiaux	-2 421,80	2 600,58	2 807,40
AVDL		-301,34	-5 247,00
AUTRES SERVICES (ADH'OC - TUT MINEURS)	40 264,16	-7 956,22	-7 937,20
MAISONS RELAIS	-18 465,14	-6 003,01	0,00
VILLAGENERATION	1 227,68	-831,82	-2 346,98
TOTAL ASSOCIATION	223 162,75	379 513,91	157 607,21

Résultats sous contrôle de tiers financeurs



EXERCICE 2021

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 840	2 931
Ventes de marchandises		
Ventes de Biens et Services		
Ventes de Biens		
<u>Montant net du chiffre d'affaires</u>	2 840	2 931
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	552 547	470 634
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 155 063	3 041 253
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	159	
Mécénats		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	150 391	139 872
Autres produits	6	10
Utilisation des fonds dédiés	6 516	
Total 1	3 867 522	3 654 700
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et fournitures		
Variation de stock de matières premières et fournitures		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stock d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes	632 763	556 070
Aides financières	19 897	20 292
Impôts, taxes et versements assimilés	254 152	200 941
Salaires et traitements	1 975 554	1 816 549
Charges sociales	669 456	629 544
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	57 102	43 565
Dotations aux provisions	3 884	3 735
Reports en fonds dédiés	92 022	
Autres charges	4 907	836
Total 2	3 709 738	3 271 533
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	157 784	383 168
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	7	46
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	34	90
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total 5	41	136
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		1
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total 6		1
2. RESULTAT FINANCIER (5-6)	41	135
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1-2+3-4+5-6)		

EXERCICE 2021

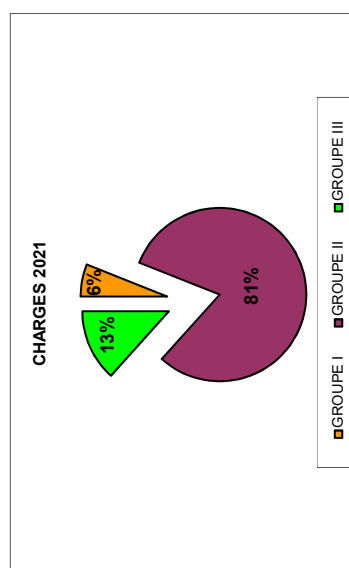
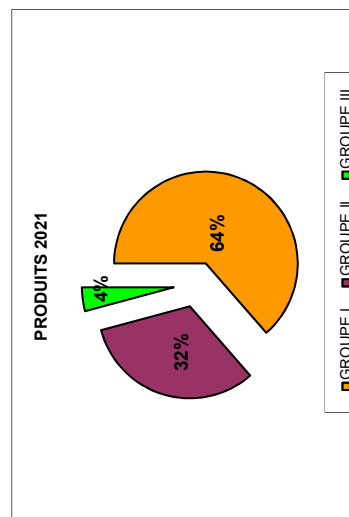
COMPTE DE RESULTAT	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opération de gestion	196	50
Produits exceptionnels sur opération de capital	4 467	4 377
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total 7	4 663	4 427
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	4 880	8 216
Charges exceptionnelles sur opération de capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Total 8	4 880	8 216
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)	-218	-3 789
Participation des salariés aux résultats (9)		
Impôts sur les bénéfices (10)		
PRODUITS CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	40 959	22 077
Total A	40 959	22 077
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	40 959	22 077
Personnel bénévole	40 959	22 077
Total B	81 917	44 154
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7+11)	3 872 226	3 659 263
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+8+9+10+12)	3 714 618	3 279 749
EXCEDENT OU DEFICIT	157 607	379 514

COMPTE DE RESULTAT PAR GROUPES 2021 - CHARGES

	Dépenses réalisées 2020	Dépenses réalisées 2021
GROUPE I	83 598,17	109 691,96
606 Achats non stockés de matériels et fournitures		
607 Achats de marchandises		
6111 Sous-traitance : prestations à caractère médical		41,88
6112 Sous-traitance : prestations à caractère médico-social	15 842,14	15 420,12
6118 Sous-traitance : autres prestations de services	94 562,28	93 937,54
624 Transports sur achats	3 066,44	3 666,84
625 Déplacements, réception et missions		
626 frais postaux et frais de télécommunication		
628 Divers		
TOTAL GROUPE I	197 069,03	222 758,34
GROUPE II		
Dépenses afférentes au personnel		
621 Personnel extérieur à l'établissement	47 865,86	77 704,63
622 Rémunération d'intermédiaires et honoraires	39 111,63	32 774,85
631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération (adm des impôts)	142 233,88	147 861,15
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération (autres organismes)	46 749,30	93 550,55
641 Rémunération du personnel non médical	1 816 549,14	1 975 553,92
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	568 198,80	606 436,50
646 Cotisations sociales bénévoles	2 691,00	2 048,00
647 Autres charges sociales	58 654,49	60 971,47
648 Autres charges de personnel		
TOTAL GROUPE II	2 722 054,10	2 996 901,07
GROUPE III		
Dépenses afférentes à la structures		
6132 612,6135,614,6152,6155,6156,616,618 Services extérieurs	266 468,47	292 093,19
6230 ,627 Autres services extérieurs	5 554,56	7 432,12
6350 Autes impôts, taxes et versements assimilés (adm des impôts)	11 957,95	12 740,78
6540 Pertes sur créances irrécouvrables	395,38	4 477,61
6570 Subventions	20 292,00	19 897,00
6580 Charges diverses de gestion courante	440,88	429,29
6600 Charges financières	0,78	
6710 ,673,675 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion+charges / exerc. Ar	8 215,65	4 880,42
6811 Dotations aux amortissements des immobilisation incorporelles et corporelles	41 117,96	54 461,57
6815 Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	6 182,29	3 884,21
6817 Dépréciation des actifs circulants		2 640,70
6871 Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations		
6875 Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles		
6872 Dotations aux provisions réglementées (immobilisations)		
6890 Engagement à réaliser ress non affectées		92 022,00
TOTAL GROUPE III	360 625,92	494 958,89
TOTAL DES CHARGES =	3 279 749,05	3 714 618,30

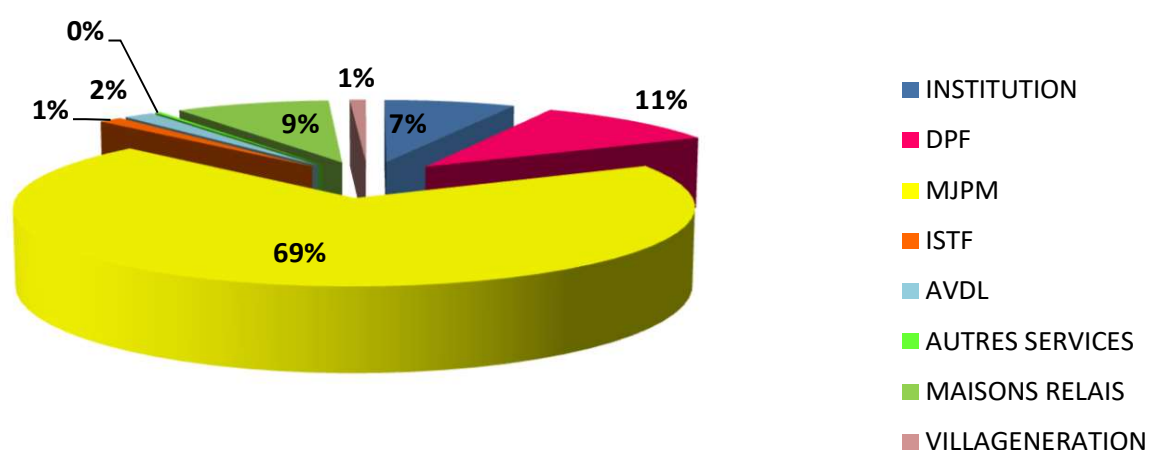
COMPTE DE RESULTAT PAR GROUPES 2021 - PRODUITS

	Produits réalisés 2020	Produits réalisés 2020
GROUPE I		
Produits de la tarification et assimilés	2 505 811,50	2 461 303,00
730 Dotation et pdts de tarification		
731 Achats non stockés de matériels et fournitures		
736 Achats de marchandises		
64%	2 505 811,50	2 461 303,00
TOTAL GROUPE I		
GROUPE II		
Autres produits relatifs à l'exploitation	385 057,92	552 547,00
70 Produits	535 441,38	693 760,02
74 Subventions d'exploitation et participations	88 517,44	3 004,76
75 Autres produits de gestion courante		
609 Rabais remises ristournes obtenus		
6419 Remboursement sur rémunérations du personnel non médical		
32%	1 009 016,74	1 249 311,78
TOTAL GROUPE II		
GROUPE III		
Produits financiers et produits non encaissables	136,09	41,02
76 Produits financiers	50,00	196,20
771 Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
773 Produits sur exercices antérieurs		
775 Produits de cessions d'éléments d'actifs		90,00
777 Quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	4 376,60	4 376,60
778 Autres produits exceptionnels		
78 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
781 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans produits d'expl)	34 216,99	7 813,59
789 Report ressources non utilisées des exercices antérieurs	105 655,07	6 516,00
791 Transfert de charges d'exploitation		142 577,32
797 Transfert de charges exceptionnelles		
4%	144 434,75	161 610,73
TOTAL GROUPE III		
TOTAL DES PRODUITS =	3 659 262,99	3 872 225,51



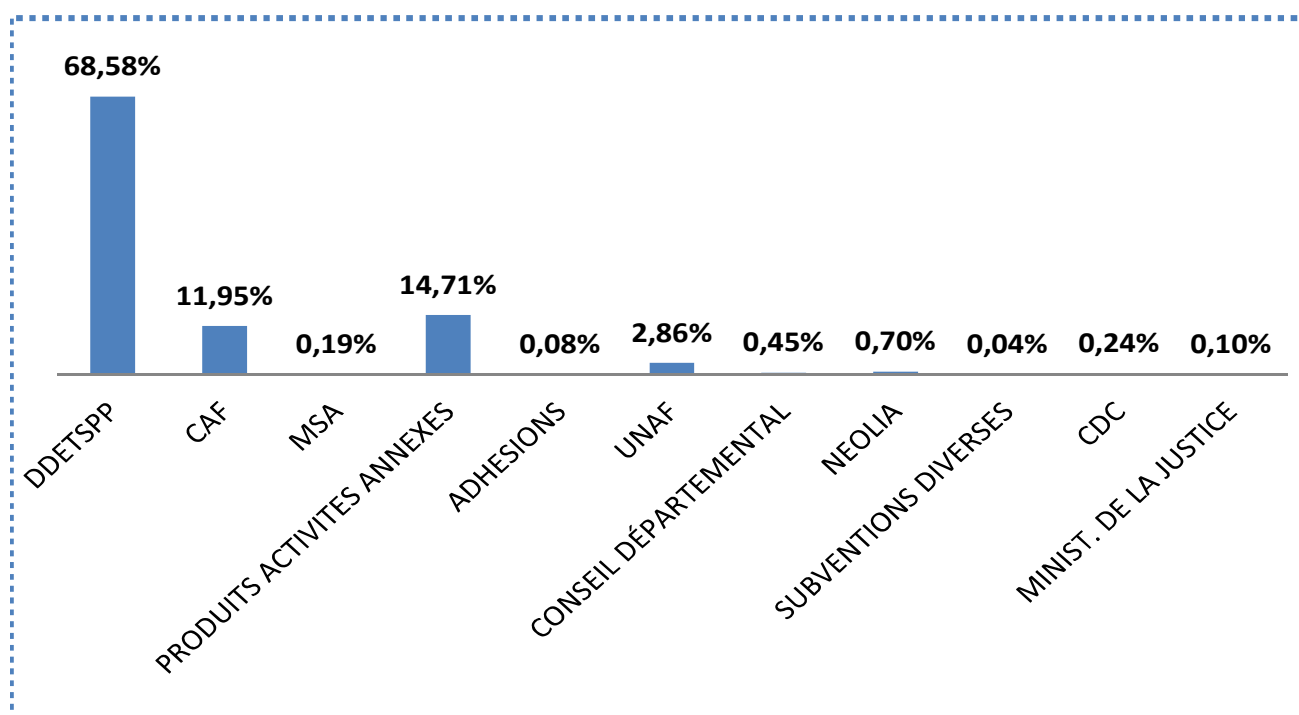
DÉTAIL DES DÉPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL 2021

INSTITUTION	211 860,77 €
SERVICE Délégués aux Prestations Familiales	302 797,04 €
SERVICE Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs	1 999 461,41 €
Information Soutien Tuteurs Familiaux	38 012,54 €
Accompagnement Vers et Dans le Logement	47 824,88 €
AUTRES SERVICES	9 315,09 €
MAISONS RELAIS	249 039,27 €
VILLAGENERATION	26 062,59 €
TOTAL	2 884 373,59 €



PRODUITS D'EXPLOITATION 2021

DDETSPP	2 544 442,82
CAF	443 471,17
PRODUITS ACTIVITES ANNEXES USAGERS	545 698,72
ADHESIONS	2 840,00
UNAF	105 988,60
CMSA	6 986,00
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	16 774,96
NEOLIA	26 000,00
SUBVENTIONS DIVERSES	1 550,00
CDC	8 772,22
MINIST. DE LA JUSTICE	3 754,32
ASP	4 170,31
TOTAL	3 710 449,12



EXERCICE 2021

ACTIF	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort. et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles	56 901	56 350	551	1 397
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	34 400		34 400	34 400
Constructions	1 045 337	867 599	177 738	430 962
Installations techniques, matériel et outillage industriels	38 363	28 807	9 556	-250 588
Autres immobilisations corporelles	332 140	233 761	98 379	85 444
Immobilisations reçues en affectation				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	3 783		3 783	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières :				
Participations et Créances rattachées à des participations	7 244		7 244	7 244
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	12 624		12 624	10 304
Total 1	1 530 792	1 186 517	344 276	319 164
Comptes de liaison (2)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				78
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances :				
Créances redevables clients, usagers et comptes rattachés	199 929	14 770	185 159	22 446
Autres créances	94 279		94 279	68 948
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie	202 145		202 145	185 904
Disponibilités	2 078 190		2 078 190	1 758 973
Charges constatées d'avance	12 490		12 490	11 385
Créances reçues par legs et donations				
Total 3	2 587 034	14 770	2 572 265	2 047 733
Frais d'émission des emprunts (4)				
Primes de remboursement des emprunts (5)				
Ecarts de conversion actif (6)				
Total général (1+2+3+4+5+6)	4 117 827	1 201 286	2 916 541	2 366 897

EXERCICE 2021

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles	865 843	
Réserves pour projet de l'entité		
Réserves sous gestion contrôlée		
Autres	421 722	1 104 004
Ecart d'équivalence		
Report à nouveau :		
Report à nouveau sous gestion non contrôlée	-178 365	-185 938
Report à nouveau sous gestion contrôlée	404 339	215 959
Excédent ou déficit de l'exercice	157 607	379 514
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	38 287	42 663
Provisions réglementées :		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Provisions réglementées relatives aux immobilisations		
Provisions réglementées relatives aux stocks		
Réserves des plus-values nettes d'actif		
Autres provisions réglementées		
Total 1	1 709 433	1 556 202
Comptes de liaison (2)		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	85 506	
Total 3	85 506	
PROVISIONS		
Provisions pour risques	33 000	36 735
Provisions pour charges	65 006	61 122
Total 4	98 006	97 857
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	5 800	5 600
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	787	2 603
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 440	50 344
Dettes des legs ou donations		
Dettes sociales et fiscales	499 007	377 981
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	221 259	207 342
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	230 302	68 967
Total 5	1 023 596	712 838
Ecarts de conversion passif (6)		
Total général (1+2+3+4+5+6)	2 916 541	2 366 897



UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE HAUTE-SAONE

**49 RUE GEROME - BP 90001 - 70000 VESOUL
03.84.97.18.19 - 03.84.97.30.80 - UDAF70@UDAF70.UNAF.FR
WWW.UDAF70.FR**